



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 26/12/2013	Séance du jeudi 19 décembre 2013 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur Générale des Services, Laurent VAN HERREWEGHE
---	---	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2013 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 21/11/13

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Jacques CURTY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 21 novembre 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R. 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence économie (décembre 2013)

MM. BAULIEU, FOUSSERET, MARIOT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes de garantie d'emprunts déposées en matière d'économie par Aktya pour un montant total de 1 986 000,00 €,
- accorde à Aktya une dérogation exceptionnelle à l'application du ratio lié à la quote-part des annuités à garantir,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.2 - Décision Modificative n°3 - 2013

A la majorité, 4 Contre, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°3 au titre du budget 2013 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 103 Contre : 4 Abstention : 0

↳ R. 1.1.3 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'utilisation des lignes de dépenses imprévues.

↳ R. 1.1.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte cette proposition d'ouverture anticipée de crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.5 - Tramway - Inauguration du nouveau réseau d'agglomération

A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- valide les principes d'organisation de l'inauguration du tramway,
- autorise le lancement d'un appel à projets auprès des associations grand bisontines.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 105 Contre : 0 Abstentions : 3

↳ R. 1.1.6 - Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par le Conseil Régional « l'Originale Franche-Comté »

M. BONTEMPS ne prend pas part au vote.

A la majorité, 4 Abstentions, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement au Conseil Régional d'une subvention de 30 000 € en 2013 et 50 000 € en 2014 (sous réserve du respect des engagements de la Région listés dans la convention), au titre de la participation du Grand Besançon et de sa mise en valeur dans la campagne régionale de promotion et de communication mise en œuvre par la Région Franche-Comté sous le titre « l'Originale Franche-Comté »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 103 Contre : 0 Abstentions : 4

↳ R. 1.1.7 - Budget annexe Déchets 2014

A la majorité, 1 Contre, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de budget 2014 de la gestion des déchets.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 104 Contre : 1 Abstentions : 4

↳ R. 1.1.8 - Tarifs Gestion des Déchets 2014

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs 2014 de la gestion des déchets entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 105 Contre : 0 Abstentions : 5

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Conventions de service partagé relatives aux modalités de mise à disposition de moyens entre la CAGB et des syndicats mixtes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement pour l'année 2013 de la convention de partage de moyens entre le Grand Besançon et le SMSCoT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant,
- se prononce favorablement sur la résiliation des conventions en cours passées entre le Grand Besançon et le SMPSI, le SMAIBO et le PMCFC,
- se prononce favorablement sur les conventions de partage de moyens avec le SMSCoT, le SYBERT, le SMPSI, le SMAIBO, le PMCFC et le SMABLV pour l'année 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R. 2.1 - Arrêt du projet PDU avant enquête publique

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'ensemble du projet de Plan des Déplacements Urbains (PDU) 2015-2025 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon annexé à la présente délibération,
- arrête le projet de PDU 2015-2025,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les démarches nécessaires à la consultation des personnes publiques associées,
- soumet le projet arrêté à enquête publique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à diligenter l'ensemble des démarches nécessaires à l'ouverture de cette enquête publique et à signer à cette fin tous les actes requis.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 105 Contre : 0 Abstentions : 5

↳ R. 2.2 - Voie en site propre Gare-Campus-Témis - Bilan de la concertation et autres procédures administratives

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan de la concertation et la poursuite du projet de voie en site propre Gare-Campus-Témis,
- autorise Monsieur le Président à finaliser les dossiers relatifs aux procédures administratives (étude d'impact, enquête publique, enquête parcellaire) et à engager ces dernières.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.3 - Voie en site propre Gare-Campus-Témis - Mise en place d'un jury de maîtrise d'oeuvre et autorisation de lancement et de signature du marché

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des membres du jury de maîtrise d'œuvre pour la voie en site propre Gare-Campus-Témis ; à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Monsieur le Président invite le Conseil à faire part du dépôt des listes aux fins d'élection des membres titulaires et suppléants du jury de maîtrise d'œuvre ; une seule liste est déposée :

Titulaires	Suppléants
Gabriel BAULIEU	Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA
Jean-Claude ROY	Jean-Jacques DEMONET
Yves GUYEN	Philippe GUILLAUME
Michel LOYAT	Nicole WEINMAN
Benoît CYPRIANI	Frédéric ALLEMANN

MM. JAVAUX et RUTKOWSKI sont désignés comme assesseurs pour le scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votes : 101 (79 Présents et 22 Pouvoirs)
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 102
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 96
- Majorité absolue : 49

L'unique liste déposée a obtenu 96 voix.

Monsieur le Président déclare élus Gabriel BAULIEU, Jean-Claude ROY, Yves GUYEN, Michel LOYAT et Benoît CYPRIANI comme membres titulaires et Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Philippe GUILLAUME, Nicole WEINMAN et Frédéric ALLEMANN comme membres suppléants du jury de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la procédure négociée choisie,
- se prononce favorablement sur la constitution du jury de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de la voie en site propre Gare-Campus-Témis,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à finaliser le dossier de consultation des entreprises, notamment le programme de l'opération, à mener la consultation des entreprises, à signer et exécuter le marché de maîtrise d'œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.4 - Avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines de transport public Ginko du 3 novembre 2010

A la majorité, 3 Abstentions, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public pour la gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 99 Contre : 0 Abstentions : 3

↳ R. 2.5 - Tramway - Avenant n°3 au marché de fourniture de matériel roulant

A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 au marché d'études et de conception des véhicules de tramway et, le cas échéant, la fabrication des véhicules et leur maintenance au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°3 et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 99 Contre : 0 Abstentions : 3

↳ R. 2.6 - Rapport Intercommunal d'Accessibilité 2012

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2012 de la CIAPH.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R. 3.1 - Extension de la Zone d'Activités du Noret - Création d'une Zone d'Aménagement Différé

M. HUOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à diligenter toutes les procédures utiles à la création de la Zone d'Aménagement Différé, et notamment à soumettre un projet de création à Monsieur le Préfet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - Fonds d'Intervention Economique - Implantation sur la Zone du Noret de la société TERRA COMTIX

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SCI GAY-PARROD une aide de 30 170 € pour implanter la société TERRA COMTIX sur la zone du Noret à Mamirolle, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.3 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la construction du bâtiment Ecopole

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la sedD une aide de 75 000 € pour la réalisation du projet de construction du bâtiment ECOPOLE dont les sociétés seront co-utilisatrices,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - Projet BIO INNOVATION - Soutien à la compétitivité de la filière santé : opportunité

A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opportunité du projet de BIO INNOVATION et sur la poursuite de la phase d'étude,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires, collectivités, Etat et Europe.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.5 - Soutien financier au CHRU pour la construction du bâtiment et des équipements de l'IRFC

Mme WEINMAN et MM. BODIN et FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon à hauteur de 2 M€ en faveur du CHRU pour sa contribution à la construction du bâtiment de l'Institut Régional Fédératif du Cancer de Franche-Comté (IRFC),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre le CHRU et le Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.6 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au financement du projet de la Société ILSA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 25 000 € à la société ILSA dans le cadre du Fonds Régional d'Innovation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir pour tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.7 - Avenant n°1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.8 - Micronora 2014 - Participation du Grand Besançon

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- apporte un soutien financier à l'Association MICRONORA à hauteur de 20 000 € pour l'édition 2014 du salon MICRONORA, dans le cadre de l'organisation d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.9 - MIPIM 2014 - Participation du Grand Besançon - Convention de partenariat avec Dijon Développement

A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- autorise le versement à Dijon Développement du solde de la part de la participation du Grand Besançon, plafonné à 80 000 €, déduction faite des 34 183,59 € déjà versés, soit 45 816,41 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.10 - Convention entre la CAGB et l'Association du PLIE - Soutien financier 2014

Mme WANLIN et MM. MOYSE et RUTKOWSKI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- accorde une subvention à l'association du PLIE à hauteur de 165 000 € pour 2014,
- se prononce favorablement sur la convention d'objectifs entre l'association du PLIE et la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.11 - Aktya - Convention d'avance en compte courant d'associé - Autorisation de signature

MM. BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT, MARIOT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le versement d'un apport en compte courant d'associé d'un montant de 1 400 000 € à la SEM Aktya,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 91 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.12 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2012

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels d'Aktya « L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon » pour l'exercice 2012.

↳ R. 3.13 - sedD - Rapport des administrateurs - Exercice 2012

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la sedD pour l'exercice 2012.

↳ R. 3.14 - Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2012

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de Territoire 25 pour l'exercice 2012.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R. 4.1 - Pépinière d'activités maraîchères - Convention tripartite entre le Grand Besançon, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture et l'Association Julienne Javel

Mme TISSIER et M. BAULIEU ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat entre le Grand Besançon, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture et l'Association Julienne Javel (Jardins de Cocagne) concernant la gestion de la pépinière d'activités maraîchères des Andiers,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.2 - Fonds « Centres de Village » - Attribution de subventions aux communes de Châtillon-le-Duc et Chauenne

Mme POIGNAND et M. VOUGNON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention :
 - de 2 644,50 € à la commune de Châtillon-le-Duc pour la réfection de l'ancienne poudrière, correspondant à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - de 29 928,07 € à la commune de Chauenne pour la réhabilitation de la mairie et la création d'aménagements extérieurs de convivialité, correspondant à 50 % du montant des études et à 40 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.3 - Fonds « Isolation et énergies renouvelables » - Attribution de subventions aux communes de Chauenne, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux et Montfaucon

MM. HUOT et VOUGNON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Chauenne, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux et Montfaucon,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention :
 - de 24 842 €, correspondant à 50 % du reste à charge, à la commune de Chauenne pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment de sa mairie, et sur la signature de la convention à intervenir avec cette même commune,
 - de 1 964 €, correspondant à 50 % du reste à charge, à la commune du Gratteris pour la réalisation des travaux de remplacement de deux portes de la mairie, et sur la signature de la convention à intervenir avec cette même commune,
 - de 30 269 €, correspondant à 50 % du reste à charge sur l'isolation et 20 % du reste à charge pour l'installation d'une chaufferie bois, à la commune de Mamirolle, pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en 4 logements et la création d'une chaufferie bois dans ce même bâtiment, et sur la signature de la convention à intervenir avec cette même commune,
 - de 1 538 €, correspondant à 50 % du reste à charge, à la commune de Marchaux pour la réalisation des travaux de remplacement d'une porte de l'école, et sur la signature de la convention à intervenir avec cette même commune,
 - de 12 992 €, correspondant à 50 % du reste à charge, à la commune de Montfaucon pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment de sa mairie, et sur la signature de la convention à intervenir avec cette même commune,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R. 5.1 - Animation du réseau des écoles de musique 2013-2014 - Projet percussions, clarinette, communication de rentrée

Mmes JOLY et TISSIER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat avec la Scène Nationale et l'attribution d'une subvention de 2 250 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.2 - Avenant n°1 à la convention 2013 et convention cadre 2013-2016 entre la MJC Palente et la CAGB

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - le projet d'avenant n°1 à la convention du 13 mai 2013 entre la MJC Palente et le Grand Besançon,
 - la convention d'objectifs couvrant trois années scolaires entre 2013 et 2016 entre la MJC Palente et le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 et la convention d'objectifs 2013-2016 à intervenir avec la MJC Palente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.3 - Port d'agglomération - Vote des tarifs à compter de 2014 et création d'un tarif spécial professionnel

A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- adopte les tarifs appliqués à compter du 1^{er} janvier 2014 aux plaisanciers (identiques à ceux de 2013 avec application des modifications de TVA : 20 % sur le stationnement et l'électricité, 5 % sur l'eau), moyennant un ajustement de la grille identifiant la longueur des bateaux, sous réserve de l'adoption de la loi de finances,
- se prononce favorablement sur la création d'un tarif spécial à compter du 1^{er} janvier 2014 applicable aux professionnels qui se trouvent dans une dynamique de développement de leur activité sur le territoire du Grand Besançon et qui s'engagent sur une période longue (trimestre, semestre ou année).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.4 - Mise en réseau des sites Unesco franc-comtois et suisses - Demande de subvention à l'union européenne dans le cadre du programme Interreg IV-A 2007-2013

A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- approuve la mise en œuvre du projet de mise en réseau des sites UNESCO franc-comtois et suisses et son plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention FEDER auprès de l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg IV A et à signer les documents liés.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.5 - Attribution d'une subvention au Centre Croppet

M. ALLEMANN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 125 000 € (à raison de 62 500 € sur l'exercice budgétaire 2014 et 62 500 € sur l'exercice budgétaire 2015) à l'association du Centre Croppet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R. 7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements (subventions > à 10 000 €)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces 2 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 49 376 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.2 - Production de logements locatifs publics dans le cadre de la programmation de droit commun en 2013

Mme POISSENOT et MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les 6 demandes d'agrément et de financement déposées par Grand Besançon Habitat, Neolia, SAIEMB et ICF Habitat, pour un montant total de 184 000 € sur les crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun en 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.3 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2013)

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités l'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2013, pour un montant total de 699 991, 73 €

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : Abstention : 0

↳ R. 7.4 - Subvention complémentaire à Habitat 25 pour l'opération de construction de 38 logements locatifs publics à Besançon

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention complémentaire de 13 041,00 € à Habitat 25 pour la construction de 38 logements locatifs publics situés au 31, 33, 35 Rue de Fontaine-Ecu à Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.5 - Modification des conditions de financement de la construction de logements locatifs publics

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification des critères de financement du logement locatif public pour les années 2014 et 2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.6 - Animation de la politique de l'habitat privé dans le Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure d'appel d'offres relative au suivi-animation d'un PIG labellisé « Habiter Mieux ».
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'opération programmée avec l'Agence Nationale de l'Habitat et à solliciter les financements d'ingénierie correspondants.
- se prononce favorablement sur le lancement d'un PIG labellisé « Habiter Mieux ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R. 9.1 - Collecte du verre en Régie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la reprise de la collecte du verre par la Régie communautaire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer un appel d'offres pour l'acquisition des matériels et à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 9.2 - Dialogue compétitif pour l'acquisition de matériels embarqués et de systèmes d'information pour la collecte des déchets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer une consultation en dialogue compétitif.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R. 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.7) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1 puis représenté par Mme Maryse VIPREY)

Etaient absents : **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Jacques CURTY

Procurations de vote :

Mandants : L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BENETEAU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.2), J.J. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), J.S. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

Mandataires : J.P. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, J.P. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	17
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 21 novembre 2013	17
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	18
Finances	18
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence économie (décembre 2013)	18
Rapport n°1.1.2 - Décision Modificative n°3 - 2013	19
Rapport n°1.1.3 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues	22
Rapport n°1.1.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement	22
Rapport n°1.1.5 - Tramway - Inauguration du nouveau réseau d'agglomération	22
Rapport n°1.1.6 - Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par le Conseil Régional « l'Originale Franche-Comté »	24
Rapport n°1.1.7 - Budget annexe Déchets 2014	24
Rapport n°1.1.8 - Tarifs Gestion des Déchets 2014	26
Ressources Humaines	30
Rapport n°1.2.1 - Conventions de service partagé relatives aux modalités de mise à disposition de moyens entre la CAGB et des syndicats mixtes	30
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements	30
Rapport n°2.1 - Arrêt du projet PDU avant enquête publique	30
Rapport n°2.2 - Voie en site propre Gare-Campus-Témis - Bilan de la concertation et autres procédures administratives	35
Rapport n°2.3 - Voie en site propre Gare-Campus-Témis - Mise en place d'un jury de maîtrise d'œuvre et autorisation de lancement et de signature du marché	36
Rapport n°2.4 - Avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines de transport public Ginko du 3 novembre 2010	38
Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n°3 au marché de fourniture de matériel roulant	39
Rapport n°2.6 - Rapport Intercommunal d'Accessibilité 2012	41

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	42
Rapport n°3.1 - Extension de la Zone d'Activités du Noret - Création d'une Zone d'Aménagement Différé	42
Rapport n°3.2 - Fonds d'Intervention Économique - Implantation sur la Zone du Noret de la société TERRA COMTIX	42
Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la construction du bâtiment Écopole	42
Rapport n°3.4 - Projet Bio Innovation - Soutien à la compétitivité de la filière santé : opportunité	43
Rapport n°3.5 - Soutien financier au CHRU pour la construction du bâtiment et des équipements de l'IRFC	44
Rapport n°3.6 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au financement du projet de la Société ILSA	46
Rapport n°3.7 - Avenant n°1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique	46
Rapport n°3.8 - Micronora 2014 - Participation du Grand Besançon	46
Rapport n°3.9 - MIPIM 2014 - Participation du Grand Besançon - Convention de partenariat avec Dijon Développement	47
Rapport n°3.10 - Convention entre la CAGB et l'Association du PLIE - Soutien financier 2014	47
Rapport n°3.11 - Aktya - Convention d'avance en compte courant d'associé - Autorisation de signature	47
Rapport n°3.12 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2012	48
Rapport n°3.13 - sedD - Rapport des administrateurs - Exercice 2012	48
Rapport n°3.14 - Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2012	48
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie	49
Rapport n°4.1 - Pépinière d'activités maraîchères - Convention tripartite entre le Grand Besançon, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture et l'Association Julienne Javel	49
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de Village » - Attribution de subventions aux communes de Châtillon-le-Duc et Chauenne	49
Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies renouvelables » - Attribution de subventions aux communes de Chauenne, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux et Montfaucon	51
Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports	51
Rapport n°5.1 - Animation du réseau des écoles de musique 2013-2014 - Projet percussions, clarinette, communication de rentrée	51
Rapport n°5.2 - Avenant n°1 à la convention 2013 et convention cadre 2013-2016 entre la MJC Palente et la CAGB	52
Rapport n°5.3 - Port d'agglomération - Vote des tarifs à compter de 2014 et création d'un tarif spécial professionnel	52
Rapport n°5.4 - Mise en réseau des sites UNESCO franc-comtois et suisses - Demande de subvention à l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg IV-A 2007-2013	53
Rapport n°5.5 - Attribution d'une subvention au Centre Croppet	53

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville	53
Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements du parc privé (subventions > 10 000 €)	53
Rapport n°7.2 - Production de logements locatifs publics dans le cadre de la programmation de droit commun en 2013	54
Rapport n°7.3 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2013)	54
Rapport n°7.4 - Subvention complémentaire à Habitat 25 pour l'opération de construction de 38 logements locatifs publics à Besançon	54
Rapport n°7.5 - Modification des conditions de financement de la construction de logements locatifs publics	54
Rapport n°7.6 - Animation de la politique de l'habitat privé dans le Grand Besançon	55
 Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés	 55
Rapport n°9.1 - Collecte du verre en Régie	55
Rapport n°9.2 - Dialogue compétitif pour l'acquisition de matériels embarqués et de systèmes d'information pour la collecte des déchets	55
 Questions diverses	 55
Rapport n°10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	55
Rapport n°10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	56

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 19 décembre 2013

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 21 novembre 2013

M. LE PRÉSIDENT.- Chers amis, Mesdames, Messieurs, s'il vous plaît, il est déjà bien tard. Nous avons le quorum, la séance est ouverte. Je voudrais tout d'abord ouvrir cette séance en donnant les pouvoirs : Yves-Michel DAHOUI donne pouvoir à Michel LOYAT, Alain BLESSEMILLE à Pierre CONTOZ, Laurent DELMOTTE à Jean-Pierre TAILLARD, Hayatte AKODAD à Sylvie WANLIN, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE à Danièle POISSENOT, Benoît CYPRIANI à Catherine THIEBAUT, Jean-Jacques DEMONET à Jean-Claude ROY, Abdel GHEZALI à moi-même, Nicolas GUILLEMET à Corinne TISSIER, Jean-Pierre GOVIGNAUX à Carine MICHEL, Béatrice RONZI à Marie-Noëlle SCHOELLER, Jean ROSSELOT à Jean-Marie GIRERD, Zahira YASSIR-COUVAL à Valérie HINCELIN, Alain VIENNET à Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Jean-Michel CAYUELA à Jacques CURTY, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Jacques MENIGOZ à Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Daniel ROLET à Jean-Pierre MARTIN, Brigitte VIONNET à Bernard BECOULET, Jacques COINTET à Robert STEPOURJINE, Jean TARBOURIECH à Bernard MOYSE, Annie MÉNÉTRIER à Christophe LIME, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY. Voilà donc pour les pouvoirs. Je ne pense pas en avoir oubliés.

Je voudrais aussi vous annoncer qu'il y aura probablement un Conseil supplémentaire le lundi 20 janvier 2014 à 18h00, qui sera suivi d'un Bureau. Le Conseil du 12 mars 2014 sera quant à lui reporté au jeudi 13 mars 2014 pour un problème de disponibilité de salle. Vous serez prochainement informés par courrier de tout cela.

Avant de démarrer la séance, je voudrais redire à notre ami Raymond REYLÉ notre douleur et notre compassion. Je ne le vois pas, il n'est pas ici. Vous savez qu'il a eu la douleur de perdre son épouse Marie-Josée le 25 novembre dernier, après une longue maladie qui l'avait affaibli pendant de nombreuses années et pendant lesquelles Raymond a été absolument exemplaire. Il l'a soutenue tout au long de cette très longue maladie. Marie-Josée REYLÉ était très appréciée des Chalezeulois, parce qu'elle était impliquée dans la vie du pays. Elle avait fait partie, je crois, du CCAS de la commune de Chalezeule. On connaît Raymond, il est Maire de Chalezeule, chargé du SCoT. On sait qu'il était très affecté par cette disparition, et on le comprend. La cérémonie religieuse a eu lieu le 28 novembre en l'église de Thise. Un nombre important de collègues y était pour nous représenter à ces obsèques. Au nom des élus du service, je réitérerai à Raymond notre soutien dans cette épreuve particulièrement difficile. Je le lui dirai. J'ai déjà eu l'occasion de le lui dire, mais je le lui redirai s'il vient tout à l'heure.

Le secrétaire de séance pourrait être Jacques CURTY, Monsieur le Maire de La Vèze. Le quorum est largement atteint, les pouvoirs ont été annoncés. Y a-t-il des remarques à faire concernant le procès-verbal de la dernière séance ? Je n'en vois pas.

On peut donc passer aux rapports de la Commission n°01. Il ne vous a pas échappé que nous avons un Conseil assez long. Je vous demanderai donc de faire en sorte que vos interventions soient concises et que l'on évite de trop se répéter, ce qui permettrait de ne pas passer des rapports très importants en quelques secondes, parce que vous avez envie de quitter la salle. Donc, je fais appel là aussi, ce soir, à votre responsabilité.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence économie (décembre 2013)

M. LE PRÉSIDENT.- Mon cher Gaby, c'est à toi, sachant que Annie MÉNÉTRIER, Gabriel BAULIEU, Jean-Louis FOUSSERET, Michel LOYAT, Jacques MARIOT et Jean-Pierre MARTIN ne prennent pas part au vote pour ce rapport n°1.1.1.

M. BAULIEU.- Il s'agit de garanties d'emprunt concernant Aktya pour deux emprunts, pour un montant d'un peu moins de 2 M€ sur différents dispositifs. Nous sommes dans le domaine de l'économie, vous l'avez vu dans le rapport. Si nous soumettons ce rapport au Conseil, et pas au Bureau par délégation, c'est parce que nous avons voulu notre règlement suffisamment serré en réduisant, par rapport au niveau réglementaire de 10 %, notre engagement à 5 %, si bien que nous sommes, sur la base de notre règlement, en dépassement.

Nous proposons de fonctionner en deux temps : premièrement, de délibérer ce soir pour valider cette opération afin de ne pas la retarder, et deuxièmement, de revenir sur la question du règlement, puisque si nous appliquons la règle, tout simplement, et pas celle que nous nous étions imposée de manière plus restrictive, nous pourrions doubler le niveau d'encours par bénéficiaire. Voilà le motif précis de ce rapport au Conseil.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. GONON.- Pourriez-vous nous indiquer quel est le montant du dépassement du ratio engendré par cette garantie ?

M. LE PRÉSIDENT.- On s'est fixé 5 %. Si vous avez regardé le tableau annexé, on s'est fixé 5 % au lieu de 10 %, ce qui nous conduit à environ 6 % par rapport au taux.

M. GONON.- Qui est de combien ? Excusez-moi, je n'ai pas entendu le début de votre réponse.

M. BAULIEU.- C'est par rapport à nos capacités. Tout cela est fort bien expliqué en page 17. Sur un niveau possible par bénéficiaire, nous pouvons engager jusqu'à 10 % de nos capacités, réglementairement. Nous avons fixé la règle à 5 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Volontairement.

M. BAULIEU.- Volontairement, de manière plus restrictive, et l'opération en cours va nous mener à un peu plus de 6 %.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est-à-dire que si nous avons respecté la règle, nous serions encore très largement au-dessus.

M. BAULIEU.- C'est la raison pour laquelle nous vous faisons une proposition et nous modifierons le règlement.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté. Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° I.1.2 - Décision Modificative n°3 - 2013

M. BAULIEU.- Je vais essayer de traiter cette Décision Modificative n°3 assez rapidement. Vous avez pu en prendre connaissance. Je crois qu'il n'y a pas d'élément majeur dans cette Décision Modificative. Par contre, nous avons saisi des opportunités pour, notamment, procéder à quelques remboursements sur certains budgets.

Nous pouvons résumer, concernant le Budget Principal, que nous enregistrons de nouvelles recettes et des redéploiements de crédits :

- la notification de rôles supplémentaires et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) qui s'appelle toujours ainsi : 1,132 M€ (addition des deux) ;
- les annulations de rattachement (gestion des rattachements au fur et à mesure que l'exercice avance) : 138 000 € ;
- la diminution des enveloppes de dépenses imprévues, puisque lorsque l'on avance dans l'exercice, on peut se le permettre : 1 M€ ;
- un décalage sur 2014 de projets d'investissement : 2,856 M€.

Tout ceci permet de financer des dépenses supplémentaires au titre :

- du FNGIR, puisqu'il semble définitivement arrêté, mais on nous demande 33 000 € de plus que ce que nous avons inscrit ;
- du coût des services mutualisés (amortissements) : c'est une omission de notre part dans l'ensemble des dispositifs que nous avons pris en ce début d'année sur des mutualisations et la création de services communs. Il s'agit bien évidemment de passer cette écriture ;
- de l'avance au budget annexe consacré à l'aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul pour 267 000 € ;
- des annulations de rattachement, donc à nouveau 132 000 € ;
- de l'apport en compte courant d'associé à la SEM Aktya. Je m'arrête un peu là. On vient d'en parler et on en parlera plus loin, mais c'est pour que vous l'ayez bien à l'esprit, si vous avez pris connaissance du rapport économique, vous l'avez en tête. Aktya, pour poursuivre son plan de développement, puisqu'en gros, Aktya a, dans son portefeuille, 60 000 m² de surface mise à disposition d'entreprises. Elle a l'ambition de la doubler dans quelques années, ce qui nécessite des fonds propres, et notamment, certes par résultats, mais aussi par dotations des actionnaires. Ceci étant posé comme une nécessité, compte tenu de la configuration de notre budget, nous avons indiqué que pour ce qui nous concerne, nous aurions sans doute intérêt, en termes de gestion budgétaire, à passer cette opération sur cet exercice 2013 plutôt que de la différer. Il s'agit d'une bonne gestion, nous semble-t-il. Puisque l'opération se fera en deux temps, nous ferions un apport tout d'abord en compte courant d'associé, ce qui sera repris dans le détail par Jean-Pierre MARTIN tout à l'heure ;
- puisque les opérations précédentes, soit de recettes supplémentaires, soit de diminution de charges le permettent, nous procédons à un remboursement anticipé d'emprunt de 2,4 M€, sans conséquence et sans pénalité.

Cela veut dire que pour le Budget Principal, la DM n°3 conduit à un recours prévisionnel à l'emprunt réduit à 0 €, avec 142 000 € de diminution après la DM n°2.

Sur le Budget annexe Transports, je ne vais pas m'arrêter longuement. Vous avez vu ces opérations qui se compensent sur un certain nombre de choses, les charges à étaler en opération d'ordre. De plus, il y a l'annulation de rattachements que j'ai évoquée précédemment. Il n'y a pas de modification de recours à l'emprunt ni de subvention d'équilibre.

Sur le Budget annexe CRR, je vais donner un peu plus d'éléments. Outre un redéploiement de chapitres budgétaires, la recette de Fonds de Compensation TVA sur la Cité des Arts de 3,65 M€ permettra d'annuler le recours prévisionnel à l'emprunt de 2,4 M€ et d'inscrire une prévision de remboursement anticipé d'emprunt de 1,2 M€. Encore une fois, c'est une saine gestion financière.

Sur le Budget annexe Déchets, des redéploiements de chapitres budgétaires sont proposés, à savoir :

- admission en non valeur : 40 000 € ;
- titres annulés sur exercices antérieurs : 5 000 € ;
- annulation de rattachement : 13 000 € ;
- dépenses imprévues : 58 000 €.

Ce qui fait que le besoin consolidé de financements par emprunt est réduit de 2,5 M€. Le retour consolidé à l'emprunt (hors revolving) est estimé à presque 64 M€ après cette DM n°3. Cela concerne uniquement le Budget annexe Transports, chacun aura compris pourquoi.

Voilà sur la présentation de cette Décision Modificative. Je ferai deux ou trois commentaires sur des questions annexes ou connexes.

Tout d'abord, nous sommes dans un contexte d'évolution de la fiscalité, notamment de la TVA, sur ces questions, s'agissant notamment de problèmes tarifaires, tout particulièrement sur les transports sur lesquels nous sommes dans une période de mutation importante. À partir de l'automne prochain, nous fonctionnerons avec un réseau de bus reconfiguré et un réseau tram fonctionnant. Le Bureau propose de différer les initiatives touchant à la tarification afin de la reconfigurer sur la base du réseau réaménagé, le tram fonctionnant. C'est une première communication.

Je vais en faire deux autres, dont une directement en lien avec cette annonce qui vous a été faite sur un Conseil supplémentaire le 20 janvier prochain. Sur ce point, il s'agit d'un nouvel épisode des suites de la réforme de la Taxe Professionnelle, puisque le Gouvernement et le Parlement ont souhaité, dans le cas de la Loi de Finances pour 2014, réaménager à nouveau la CFE (Contribution Foncière des Entreprises). On a déjà dit tout le bien que l'on pensait du dispositif et tous les problèmes qu'il posait. Depuis deux ans, nous étions restés sur notre position consistant à appliquer deux niveaux de base minimum (à 2 000 € actualisée pour l'une et à 4 000 € pour l'autre), en lien avec le chiffre d'affaires des entreprises. Nous pouvons remarquer entre les uns les autres que ce dispositif commençait à passer dans les esprits, puisque cette fin d'année, nous n'avons pas croulé sous les réclamations. Mais il y a eu un certain nombre de demandes d'explications, les plus étonnantes renvoyant à des anomalies, mais pas à un effet de fiscalité par notre décision, puisque nous n'avons rien changé d'un exercice sur l'autre.

Bref, la Loi de Finances pour 2014 prévoit une ouverture plus large du dispositif des tranches de base minimum en les saucissonnant davantage, ce qui veut dire notamment créer une base minimum inférieure aux 2 000 €, très nettement inférieure aux 2 000 €. Cela veut dire que sur la première catégorie que nous avions à 2 000 €, nous allons avoir plusieurs catégories à moins de 2 000 € de base. Vous imaginez ce qui en résultera, à savoir, certes, pour quelques contribuables, une imposition réduite, et pour le Grand Besançon, une perte de recettes à due concurrence que nous estimons aujourd'hui entre 1,1 et 1,2 M€. Voilà la bagatelle que cela représente. Cela correspond à peu près à la recette du foncier bâti.

J'ai dit en d'autres lieux – et je souhaite être équitable – que nous avons beaucoup d'amateurisme dans cette affaire et que cela continue, parce que, nous allons devoir, ceci étant à peu près certain, et nous avons essayé de travailler beaucoup en relation, tout particulièrement avec un parlementaire de la place, membre de la Commission des Finances, Éric ALAUZET pour ne pas le citer, que notre Direction des Finances a régulièrement alimenté en arguments et en simulations. Il a fait tout son possible, mais sans obtenir gain de cause. Cela veut dire qu'alors même que nous nous étions refusés à chercher la troisième tranche de base minimum à 6 000 €, nous allons devoir aller la chercher, bien évidemment. Pourquoi ne l'avions-nous pas fait ? Pour éviter les effets collatéraux.

S'agissant des contribuables qui ont été antérieurement imposés à la Taxe Professionnelle recettes, nous aurions souhaité uniquement pour cela, aller les chercher sur cette base minimum. Or chaque fois que nous la fixons, ce système ne fonctionne pas avec discernement. Mais nous allons devoir aller les chercher avec les tranches supplémentaires. Ce sera l'objet de ce Conseil du 20 janvier. Même si nous votons cet aménagement le 20 janvier, qui consistera en l'application des dispositions de la Loi de Finances pour 2014, à faire payer moins les premières entreprises et à faire payer plus d'autres, même si nous votons cela, la perte ne sera plus de 1,1 ou 1,2 M€, mais néanmoins d'environ de 600 000 €.

De plus, je vous annonce des réactions d'un certain nombre d'entreprises à l'automne prochain qui, passant d'une base minimum de 4 000 €, selon différentes tranches jusqu'à 6 000 €, seront surprises de l'évolution de la fiscalité. Elles visent la stabilité fiscale. Partout, on nous réclame de la stabilité. Ce serait donc trop beau. Voilà ce que nous avons devant nous comme sujet à examiner le 20 janvier. C'est un aspect de l'évolution de la fiscalité.

Il est un autre point dont nous souhaitons simplement vous informer en matière de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Vous savez que cet impôt a un taux fixé nationalement. Cet impôt ne vise que les entreprises les plus importantes, puisqu'un certain nombre d'exonérations sont appliquées pour les entreprises les plus modestes, sans que nous ne comprenions vraiment pourquoi. En effet, aucun indicateur, qu'il soit national ou local, ne laisse penser que l'activité économique régresserait. Vous vous rappelez que l'an dernier, nous avons eu une augmentation des bases de CVAE importante, c'est ce que nous notifie l'administration de l'État. Nous étions aux environs de 7 %, 8 % ou même 9 % peut-être et on nous annonce une régression de 6 % pour 2014. Si vous me demandez pourquoi, je ne saurais pas vous l'expliquer. Nous sommes un peu étonnés, puisqu'aucun indicateur ne pourrait nous laisser penser cela par ailleurs. Est-ce une compensation par rapport à ce qui s'est passé l'an dernier, qui aurait été trop tonique ? Je ne sais pas répondre. Toujours est-il que cette nouvelle annonce augure d'une baisse de recettes de l'ordre de 600 000 €.

Voilà les indications complémentaires que je souhaitais vous apporter après cette présentation de la DM n°3 qui est à soumettre au débat et au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, merci. Je crois que c'est assez clair. Retenons quand même que de toute façon, nous allons continuer à perdre de l'argent.

M. BAULIEU.- Tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc, on va se faire tacler en perdant de l'argent. Y a-t-il des remarques ? On aura l'occasion d'en reparler le 20 janvier. Y a-t-il des oppositions à cette DM ? J'en compte 4. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Il y a donc 4 oppositions bisontines.

Rapport n°1.1.3 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues

M. BAULIEU.- Vous avez cette information en page 31 de votre rapport. Vous avez pu voir sur le Budget Principal que les dépenses imprévues ont été utilisées pour 24 500 € en fonctionnement et 24 600 € en investissement, tout cela pour nos interventions d'urgence sur les aires des gens du voyage. C'est une information.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas de vote.

Rapport n°1.1.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement

M. BAULIEU.- Ce dispositif est classique en fin d'année, puisque nous avons des dispositions de textes qui permettent d'ouvrir des crédits par anticipation, afin que les opérations d'investissement puissent être normalement conduites avant le vote du budget suivant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il est donc possible d'ouvrir les crédits, ce que nous proposons :

- sur le Budget Principal : pas tout à fait 6 M€ ;
- sur le Budget annexe Transports : pas tout à fait 32 M€ ;
- sur le Budget annexe CRR : 2,2 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au rapport suivant.

Rapport n°1.1.5 - Tramway - Inauguration du nouveau réseau d'agglomération

M. BAULIEU.- Président, tu complèteras autant que tu le souhaites sur ce rapport. Il est relatif à la perspective d'inauguration du nouveau réseau d'agglomération du tramway. Compte tenu de l'avancée de cet aménagement, nous pouvons désormais commencer à fixer quelques points de repère. Si nous voulons nous organiser, c'est maintenant une nécessité. L'opération d'inauguration pourrait avoir lieu le samedi 30 août 2014. Bien évidemment, elle aurait pour objet de marquer l'aboutissement de ce projet conséquent pour l'Agglomération, pour tout le territoire. Il s'agit aussi de faire de cette journée, une vraie démarche d'appropriation du tram par les habitants. Nous proposons donc de faire de cette inauguration, un temps festif à l'échelle du territoire intercommunal et de son réseau de transport, et également d'y associer, pour qu'il y ait la meilleure implication possible, les acteurs culturels associatifs sportifs locaux par le biais d'un appel à projets.

Un certain nombre de précisions vous sont apportées dans ce rapport sur cette idée d'organisation d'une fête intercommunale. Ensuite, sur les modalités, il s'agit de faire en sorte que cela s'organise au niveau de l'intercommunalité, et d'y associer, autant qu'elles le souhaiteront, les associations, mais aussi les clubs, etc., qui accepteraient de se lancer un défi, de participer à cette animation, avec une thématique proposée sur le tramway vu par les personnages historiques qui ornent les différents trams. Voilà en matière de délibération. Il s'agirait également d'autoriser Monsieur le Président à lancer un appel à projets auprès des associations grand bisontines.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Par rapport à cela, je voudrais préciser un certain nombre de choses. Je n'y suis pas allé, mais Jean-Claude est allé à une des nombreuses inaugurations, je crois, à Angers, Tours, ou Reims. Je suis allé uniquement à Dijon. Je crois qu'il faut dire les choses : le monde a changé. Je crois que l'on nous a proposé des inaugurations à grand spectacle avec des feux d'artifice, des concerts, pour des centaines de milliers d'euros. Avec Gaby, nous avons discuté et nous avons rejeté tout de suite cette proposition. Je pense qu'à une période où l'on a appris qu'il y avait hier soir un million de personnes inscrites au *Resto du Cœur*, je crois que l'on n'aurait pas vraiment envie de faire une grande fête qui coûterait beaucoup d'argent. Je crois que nous avons autre chose à faire.

Donc, nous proposons totalement autre chose : nous proposons de faire une inauguration avec des moyens très réduits, et ce sera aussi l'occasion de faire en sorte que toute la périphérie et la ville centre s'approprient le tram, que les associations puissent travailler entre elles, qu'une association de Fontain vienne travailler à Besançon, qu'une association de Besançon aille peut-être à Fontain, que cela soit, comme l'a dit Gaby, une vraie fête de l'intercommunalité. C'est aussi l'occasion de donner à nos associations, qu'elles soient de la ville centre ou de la périphérie, une occasion, avec de petits budgets, de mettre en place des projets auxquels elles tiennent et qu'elles ne peuvent pas mettre en place faute de moyens. Il s'agit donc de dire que ce tramway, au fond, est un outil de transport. C'est un moyen pour traverser et relier les deux extrémités de l'Agglomération.

On va donc faire une fête de l'Agglomération avec des moyens très limités, puisque l'on avait des projets de concerts à La Rodia ou dans le parc de La Malcombe, avec du laser, etc. Mais on a balayé cela assez vite avec Gaby en disant que l'on n'est plus du tout dans cette période, que l'on va faire quelque chose où les gens apprennent à mieux se connaître. Après, ils auront des années pour se rendre compte que le tramway, c'était bien. Il n'y a pas besoin de faire une grande fête, de faire venir une ou deux vedettes du « show-biz » pour cela. Nous le ferons entre nous. Je crois que vraiment, dans le contexte actuel, je n'aurais pas eu le cœur à vous présenter autre chose que cela. Donc, nous le ferons, nous le fêterons, nous pourrions peut-être boire autre chose qu'un verre de Bisontine, mais il n'y aura pas de champagne et de foie gras à gogo ce dimanche, sous chapiteau blanc. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Donc, fête de l'intercommunalité, fête de l'Agglomération, avec nos associations. C'est pour cela que l'on veut lancer un projet. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

M. GONON.- Vous avez anticipé mes propos, Monsieur le Président. Je ne peux que vous féliciter de cette économie que vous envisagez. Simplement, dans un souci de précision concernant ce rapport, avez-vous une idée, par exemple, du budget que vous vous êtes fixés pour cette inauguration ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais d'abord, je voudrais préciser que ce budget est prévu dans le coût à destination des associations. J'imagine que l'on sera autour d'une centaine de milliers d'euros, dans ces eaux-là. Ces sommes très modestes iront aux je ne sais combien d'associations du secteur. On avait l'occasion de dépenser un budget beaucoup plus important. Pour les villes comme Dijon, cela a plutôt été de l'ordre du million d'euros. Il y a un million de personnes au *Resto du Cœur* aujourd'hui, on ne va donc pas y mettre 1 M€, parce que 1 M€, cela ferait un million de repas, puisque c'est 1 € le repas. Voilà donc ce que l'on veut faire.

De plus, je pense que ce sera réussi, parce que cela va permettre à de nombreuses associations de mieux se connaître, de se présenter. Je répète que l'Agglomération est un espace de vie en commun, on ne se connaît pas suffisamment, et je pense que c'est une bonne occasion pour mieux se connaître. Autrement, m'autorisez-vous à lancer l'appel à projets ? Dites-le, puisque tous les Maires sont là. Parlez-en à vos associations. On est en période électorale, je ne vais donc pas écrire à tout le monde pour faire cela, mais on lance l'appel ce soir. Faites en sorte que vous puissiez effectivement donner l'information.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il y a 3 abstentions. Pouvez-vous les expliquer ?

M. GONON.- Depuis le début du projet tramway, soit nous avons voté contre la plupart du temps, soit nous avons posé des attitudes plus positives. Comme vous faites un effort, nous faisons un effort. Au lieu de voter contre, nous nous abstenons.

Réactions de la salle.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela n'a pas d'importance. Je voulais simplement vous faire remarquer qu'il ne s'agit pas de voter le tramway. Je note vos abstentions, mais il s'agissait de permettre aux associations de notre Ville et de notre Agglomération de participer à l'inauguration, moment de fête et de rencontre pour l'ensemble de l'Agglomération. Vous vous absteniez, c'est votre choix, mais je pense qu'il aurait été plus sage de voter pour, puisqu'il s'agissait de rapprocher les gens, mais c'est votre choix. Il y a donc 3 abstentions bisontines ; je précise pour que tout le monde le sache.

Rapport n° I.1.6 - Participation financière du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par le Conseil Régional « l'Originale Franche-Comté »

M. BAULIEU.- Cette opération de communication a coïncidé avec l'arrivée de la ligne LGV portée par la Région. Celle-ci a souhaité y associer les agglomérations, ce que nous avons fait. Vous vous en souvenez sans doute, nous avons participé aux deux premières phases, dont les analyses a posteriori semblent être positives. Nous l'écrivons même dans ce rapport : plus particulièrement positives en termes d'identité et plus particulièrement pour la capitale régionale, pour le Grand Besançon.

Il s'agit désormais de pousser cette opération au bout, comme l'on dit, sur les exercices 2013, 2014. Nous vous proposons de rester associés à cette démarche portée par la Région, avec une répartition de notre contribution entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon sur 2013, également à contribuer en 2014, c'est-à-dire pour ce qui nous concerne, 30 000 € en 2013 et 50 000 € en 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut aussi noter d'ailleurs que Dole en fait partie, ainsi que Vesoul qui vient d'entrer dans cette démarche il y a quelques mois. Pontarlier et Lons-le-Saunier vont intégrer le dispositif l'année prochaine. Quasiment tout le Pôle Métropolitain sera dans cette démarche. Belfort et Montbéliard – je parle des Agglos – ont aussi confirmé leur participation. Comme Gaby l'a dit, il y a déjà eu effectivement un bilan de campagne positif, mais qu'il faut encore conforter.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions par rapport à cela ? Je compte 4 abstentions bisontines.

Rapport n° I.1.7 - Budget annexe Déchets 2014

M. BAULIEU.- Les rapports suivants sont à caractère financier. Nous les ferons à deux voix avec Jean-Pierre TAILLARD, le Vice-Président compétent en matière de déchets. D'ailleurs, ce sera beaucoup plus lui que moi, qui présentera ces deux rapports. Ces rapports sont présentés dans le prolongement de ce que nous avons examiné en novembre, en Orientations Budgétaires, puisque ces budgets et redevances doivent être arrêtés avant le début de l'exercice pour pouvoir être applicables. Vous avez encore tous parfaitement en tête ce qui avait prévalu dans les exposés de ce rapport d'Orientations Budgétaires.

Vous êtes bien évidemment directement impliqués dans ce qui est le projet de mandat communautaire sur les déchets, qu'il soit porté directement par le Grand Besançon pour les compétences collectes et ce qui s'y rattache, mais qu'il soit aussi porté par le SYBERT via nos représentants et nos délégués. Il y a donc là un ensemble de dispositifs tout à fait complémentaires pour à la fois tendre vers un plus grand recyclage de nos déchets et vers une réduction de nos déchets, pour faire simple.

Vous savez combien cette démarche est couronnée de succès, même si, bien évidemment, nous avons nos marges de progrès, et bien évidemment sur les sites et les lieux les plus difficiles. Chacun a bien mesuré depuis longtemps que ce projet appliqué à l'habitat horizontal est plus aisé à mettre en œuvre en habitat vertical. C'est bien ce que nous connaissons également. Néanmoins, nous progressons sensiblement partout. Cela a des conséquences budgétaires favorables globalement, mais aussi des conséquences mathématiques et mécaniques rapportées individuellement. C'est ce que nous verrons sur les aspects de tarification. Vous aurez su faire dans les rapports, le distinguer entre l'affichage moyen et la déclinaison individuelle de la tarification.

J'entends bien, puisque Jean-Pierre TAILLARD nous le dit régulièrement et il me le dit dans son interpellation « *soulignons tout simplement ce que nous économisons* », mais prenons bien la mesure également de l'effet mécanique sur la déclinaison individuelle, parce que nous devons aussi porter cela en l'expliquant. C'est la rançon du succès et on doit plutôt avoir plaisir à le porter, et dans d'autres domaines, c'était un dispositif que nous connaissons bien : « *consommer moins d'eau pour économiser la ressource* ». Mais ce n'est pas pour autant que l'on va mettre moins de tuyaux et qu'il y aura moins de charges fixes. Donc, rapporté aux mètres cubes consommés, bien évidemment, cela impacte. C'est vu sous un autre angle, et avec un dispositif un peu différent, mais mathématiquement, le problème est le même. Voilà les quelques mots d'introduction que je voulais tenir sur les deux rapports. Jean-Pierre TAILLARD va bien évidemment les exposer.

M. TAILLARD.- En quelques mots, je vous rappelle que le budget est présenté en valeur hors taxe et qu'il correspond à une situation pour laquelle il n'y a plus d'encours de la dette à quelques dizaines d'euros près. La RI est en place officiellement depuis 15 mois. On a une baisse des tonnages incinérés d'environ 27 %, constatée sur l'Agglomération. Le projet que l'on vous présente intègre la mise en place d'une régie pour la collecte du verre à compter de l'été 2014, puisque l'on arrive à la fin du contrat de collecte déléguée à un prestataire privé. Cela va permettre de faire des économies très sévères en exploitant l'opportunité de réaffecter des personnels précédemment à la collecte des déchets sur la collecte du verre, puisque vous l'avez compris, s'il y a une baisse des tonnages dans les bacs gris, il y a aussi une baisse du taux de présentation, ce qui permet donc de faire des économies sur 2 rubriques.

Si ce budget est tel qu'il est présenté aujourd'hui, c'est parce qu'au niveau de la DGD (Direction de la Gestion des Déchets), toutes les sources de dépenses qui pouvaient être laminées ont été travaillées de façon énergique. C'est aussi parce que le SYBERT, dans l'établissement de ces budgets pour 2014, a cherché à serrer au maximum les dépenses pour pouvoir offrir des tarifs les moins surprenants possible. La tendance générale du budget vous est présentée. Vous avez ici la première rubrique sur la section de fonctionnement. Celle-ci fait apparaître globalement une réduction de 4,2 % de la part des recettes versées par les ménages. Ce n'est pas spectaculaire, mais ce n'est pas souvent que l'on a des baisses de ce type.

La proposition de budget que l'on vous a préparée fait passer la redevance hors taxe moyenne par habitant de 75,3 € par habitant et par an en 2013, à 72,1 € par habitant. Il s'agit de la redevance moyenne par habitant, c'est-à-dire la redevance collectée divisée par le nombre d'habitants. Ce progrès reste donc mesuré, puisque chacun n'ignore pas que le budget 2014 a été voté au niveau de l'État aujourd'hui, je crois, et qu'il intègre une évolution de la TVA qui était de 5,5 % il y a quelques années, elle est passée à 7 % et elle va passer à 10 %. On évoque ici, dans le projet de budget qui vous est présenté, les éléments fondamentaux du budget et les valeurs moyennes de la redevance en valeur hors taxe.

Aucun chiffre n'a été modifié depuis la présentation des Orientations Budgétaires. Je répondrai aux questions, je ne vais pas faire de présentation détaillée, sauf si vous le souhaitez.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des questions ?

Mme JEANNIN.- Il y a une réduction effectivement de 75 € à 72 €, mais vous parlez en hors taxe. Or la TVA va augmenter de 7 % à 10 %, c'est ce que l'on a entendu. En fait, on ne va pas sentir les effets de la baisse sur les budgets de charges pour les collectifs. Avez-vous pensé à cela ?

M. TAILLARD.- Nous avons à gérer un budget annexe qui inclut des dépenses et des recettes. On évoque très clairement que les dépenses sont en réduction et que l'on va pouvoir les équilibrer avec des recettes en réduction. Les décisions prises par les Parlementaires à Paris nous échappent. En tant que citoyens élus de terrain, nous essayons de les appliquer. Le seul élément que l'on puisse évoquer est la valeur hors taxe moyenne, les budgets hors taxe. Telle est la réglementation. La TVA chemine au gré des décisions des Parlementaires à Paris. L'habitant n'y est certainement pas insensible. Chacun aura compris – je ne vois pas de Parlementaire dans la salle – que cela nous échappe ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est clair. En tout cas, je voudrais à cet instant dire que j'ai entendu la remarque de Martine JEANNIN. Ce qui se fait depuis quelques années au niveau des déchets est à mon avis tout simplement exemplaire. En matière de réduction du volume des déchets, le travail qui se fait dans la délégation et ce qui se fait au SYBERT suscite beaucoup d'intérêt, car nombre de collègues viennent ici regarder comment ce problème est traité, mais effectivement, des problèmes comme celui que soulevait Madame JEANNIN, ne sont pas faux.

M. LIME.- Pour être complémentaire par rapport à ce que dit Jean-Pierre et pour répondre à Madame JEANNIN, le budget proposé aujourd'hui a demandé extrêmement de rigueur de la part de la Direction Générale des Déchets de la CAGB et du SYBERT. Sur le SYBERT, c'est la deuxième année que l'on va baisser nos tarifs au niveau des habitants. Cela veut dire que des efforts extrêmement importants sont réalisés. On cherche à optimiser l'ensemble des Commissions à l'intérieur du SYBERT avec les autres collectivités. Comme le disait tout à l'heure Gabriel BAULIEU, sur le SYBERT, l'incinération, c'est - 11 %. C'est le même principe que l'eau que je connais bien par ailleurs, c'est-à-dire que notre usine est toujours là.

On a dit la dernière fois que les frais de fonctionnement restent toujours là, les problèmes de collecte sont toujours là. Je tiens à souligner quand même que les personnels, les élus, depuis plusieurs années avec la mise en place de la Redevance Incitative, pour qu'il n'y ait pas d'effet négatif financier sur la Redevance Incitative, font des efforts extrêmement importants et tous les budgets sont vus à l'euro près. Je dis « à l'euro près », y compris sur les problèmes de personnel où l'on cherche à économiser au maximum pour éviter d'avoir des hausses qui pourraient être totalement négatives dans le cadre de l'état d'esprit de l'ensemble de nos concitoyens.

Je tenais à dire ce soir que quand on baisse de près de 2 % la contribution du SYBERT, cela ne se fait pas comme cela, comme la DGD fait des efforts extrêmement importants. Je voudrais souligner aussi l'extension de la régie. Je pense que c'est aussi un élément fort. Je crois que l'on avait fait la démonstration il y a quelques années, que la collecte coûtait moins cher. C'est aussi un des éléments d'équilibre aujourd'hui au niveau financier. Cela va être une possibilité là aussi d'équilibrer un certain nombre de comptes. Dans la mesure où nous avons mis en place un centre de tri, cela va être la deuxième année qu'avec un centre de tri géré en régie, on n'augmente pas les tarifs. Ces éléments portent à terme. Quand on fait des investissements de 10 M€ sur un centre de tri, on voit bien aujourd'hui que l'on a des résultats et que l'on a bien fait de prendre ce pari-là. En effet, ce pari n'était pas si simple que cela.

Je vois avec les anciens Présidents que lorsque l'on y a beaucoup réfléchi pendant des années, avant d'investir 10 M€, on ne savait pas trop si on était sûr des résultats par rapport à ce qui allait se passer. Je tenais à souligner ces éléments.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport ? Je compte 1 opposition et 4 abstentions bisontines.

Rapport n° I.1.8 - Tarifs Gestion des Déchets 2014
--

M. TAILLARD.- On va évoquer maintenant les tarifs construits à partir de cette construction budgétaire. Bien entendu, là où les choses prennent une tournure qui parfois surprend, on l'a tous gardé en tête, c'est que la redevance moyenne hors taxe va s'atténuer un petit peu en valeur. Il faut rappeler que tout le monde fait des efforts. Des évolutions sont à prendre en compte.

On va d'abord voir la courbe qui représente l'évolution des tonnages. J'ai parlé de - 27 % à quelques décimales près. Vous avez cette courbe de chute progressive des tonnages incinérés. Cela veut dire que s'il y a moins de tonnages incinérés, quand on applique la redevance avec un coût par kilogramme, tout le monde a compris que s'il y a moins de kilogramme, on rentre un peu moins d'argent.

Deuxième paramètre d'évolution : la présentation des bacs. On constate que le taux de présentation des bacs s'atténue, ce qui est normal, c'est le propre de la RI. Chacun présente son bac en fonction des critères qu'il a choisis.

Troisième élément que tout le monde a en tête : dans la définition des recettes, il faut prendre en compte le fait que chacun a optimisé le volume de son bac pour minimiser l'abonnement. À ce titre, chaque année, chacun ayant parfaitement compris les règles qui s'appliquent à la tarification, choisit le bac qui convient le mieux. Aujourd'hui, pour « recetter » moins globalement, il faut facturer sur deux assiettes, à savoir la somme des volumes de bac et la somme des tonnages collectés en bac gris. Comme ces deux assiettes ont tendance à se réduire – et on a un diagramme qui montre cette réduction sur les volumes des bacs –, tout le monde a compris que pour obtenir une recette un peu plus faible, comme les deux assiettes des deux composantes de la recette ont tendance à s'atténuer un petit peu, il faut augmenter légèrement les tarifs, que ce soit ceux de l'abonnement ou ceux de la tarification au poids sur le bac gris.

Ces tarifs apparaissent dans le document que vous avez sous les yeux. Vous avez les lignes 2013 et 2014. Il s'agit bien sûr, comme à l'habitude, de valeur hors taxe, de façon à ce que vous puissiez établir les comparaisons. Voilà le premier tableau pour la pesée, la levée. Va apparaître le second tableau correspondant à l'abonnement calculé sur les volumes de bac. Je rappelle à ceux qui n'avaient pas enregistré, puisque cela avait fait l'objet d'un débat, que l'abonnement est proportionné au volume de bac, mais avec un effet d'atténuation quand on travaille sur de gros bacs, ce qui est donc un effet d'atténuation rendu aux utilisateurs qui sont dans des circuits, avec de gros bacs en collectif.

Un dernier document vous montre l'évolution du coût moyen depuis le début de la prise de compétence Déchets dans le mandat. Ce sont les ratios sur les abonnements en fonction du volume du bac. Cela avait été évoqué la dernière fois. Le document que vous avez sous les yeux montre très clairement que les bacs de petites dimensions ont des abonnements, en proportion, un peu plus importants que les grands bacs. Le document suivant montre l'évolution du coût moyen hors taxe par habitant dans l'Agglomération depuis la prise de compétence Déchets de l'Agglomération. Vous voyez que l'effet RI commence à donner ses résultats, avec un tarif moyen qui s'atténue légèrement, alors que toutes les composantes de coût unitaire, normalement, devraient inciter à voir plutôt évoluer cette valeur moyenne à la hausse forte.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des questions ?

M. PRALON.- J'ai une question, je ne sais pas s'il faut la poser, mais j'ai envie de la poser.

M. LE PRÉSIDENT.- Pose-la quand même.

M. PRALON.- Au niveau des dépenses, je me posais la question. Je le constate notamment sur mon village, mais on s'aperçoit qu'un effort sans précédent a été réalisé par les habitants, et on s'aperçoit que les plus gros consommateurs, même avec un tout petit bac aujourd'hui, le présentent pratiquement au mieux tous les 15 jours. Je me demandais si ce serait vraiment revenir en arrière que de ne passer qu'une seule fois tous les 15 jours. C'est une question, je la pose, parce qu'il me semblait que c'était intéressant de la poser. Après, peut-être que cela peut poser débat. À un moment donné, on cherche à faire des économies. Alors, pourquoi pas ?

M. TAILLARD.- Ce sujet était apparu aux débats récemment. Très simplement, certains s'interrogent sur l'opportunité de réduire la fréquence de présentation. Tout le monde a compris que c'est un problème avec trois paramètres :

- 1) l'exigence de certains : quand vous avez pris l'habitude d'avoir un bac collecté toutes les semaines, si on affronte une période de canicule, il est possible que les exigences du citoyen viennent perturber les choses préétablies,
- 2) les réglementations en vigueur actuellement : pour partie, elles font opposition à ces initiatives, sauf dérogation préfectorale,
- 3) la question préoccupe tout le monde : ferait-on une économie ? Serait-on capable de distribuer dans la même rue un service différencié à Monsieur X ou à Monsieur Y, si certains ne demandaient pas le même service que le voisin dans un collectif et dans un privé, dans un commerce et dans une habitation individuelle ?

La réponse faite récemment était de dire que naturellement, avec les services, on travaille pour essayer de voir tous les enjeux, financiers, économiques, réglementaires de cette option. On se fera un plaisir de vous communiquer le bilan de cette cogitation dès que ce sera mûr.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Pour ma part, je considère que nous n'avons pas mis tout en œuvre pour que l'habitat collectif ne soit pas pénalisé par la RI et pour l'instant, l'habitat individuel est privilégié. Le dialogue instauré avec les bailleurs et les syndicats de copropriété est loin d'avoir abouti à une réelle prise en compte de la nécessaire mutation de leurs pratiques. Les actions de sensibilisation en direction des habitants en sont encore à leurs balbutiements. Elles nécessitent de la part de la CAGB et du SYBERT des moyens humains que nous n'avons pas suffisamment engagés. Pourtant, si notre objectif commun est de diminuer globalement les tonnages de déchets quelle que soit leur nature, c'est dans le collectif que nous trouverons les marges de manœuvre.

De plus, techniquement, je m'interroge sur le coût réel du service dans l'habitat collectif. À première vue, il paraît logique de penser que lever un bac de 1 100 l ou lever 18 bacs de 60 l n'a pas le même coût. Il serait donc peut-être erroné de dire que nous favorisons l'habitat collectif dans le prix au litre, parce qu'il est plus faible si le contenant est plus grand. Il nous faut mutualiser, certes, mais dans la transparence.

Par ailleurs, je pense qu'effectivement, il y a un travail rapide à faire sur la réduction de la fréquence pour arriver à réduire les coûts et justement, arriver à mener cette politique que j'appelle de mes vœux. Je m'abstiendrai donc sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Pierre, veux-tu répondre ?

M. TAILLARD.- Non, je ne souhaite pas répondre, puisque j'ai déjà répondu abondamment la précédente fois. Les choses ont été dites clairement. Tout cela a été présenté dans les démarches. Cela a peut-être été oublié, parce que le temps a passé. Donc, je ne souhaite pas en rajouter, sauf si vous le souhaitez.

Mme SCHOELLER.- Un simple détail que Monsieur FLEURY connaît bien, puisqu'il me fournit régulièrement des fichets bleus. Une fois par semaine, je mets le fichet bleu « *ne relevez pas la poubelle, merci* ». C'est ce qui est écrit sur le fichet. En fait, quand je rentre le soir, la poubelle a été collectée, parce que le fichet a été « piqué ». Donc, pourrait-on trouver un système pour que cela marche ?

M. LE PRÉSIDENT.- Tu te fais voler tes fichets bleus.

Mme SCHOELLER.- Monsieur FLEURY est gentil, il m'en redonne régulièrement.

M. TAILLARD.- Bien que le sujet soit d'importance pour la résidence de Mme SCHOELLER, cela concerne beaucoup d'autres.

Mme SCHOELLER.- C'est pour tous les résidents, parce que je le fais pour tous les résidents. C'est collectif.

M. TAILLARD.- Madame SCHOELLER, je voulais le faire sous une forme très légère, parce que l'on connaît le dossier, mais pour que tout le monde nous suive. Dans un collectif, quand vous avez, dans un hall de stockage, 7 ou 8 bacs, il est vraisemblable que certains jours, on ne sorte que 4 bacs. Donc, il y a un système : lorsque l'Agglomération offre le service complet, c'est-à-dire lorsque des employés de l'Agglomération vont chercher le bac dans le local de Madame SCHOELLER ou de quelqu'un d'autre, on a mis à disposition une sorte d'étiquette spéciale que l'on accroche au bac pour dire « vous ne sortez pas ce bac » ou « vous le sortez ». Le problème que c'est un élément amovible, tout le monde l'a compris, puisque sa durée de fonction est de quelques heures. Effectivement, si quelqu'un distrait, fatigué, ou malicieux enlève cette étiquette, vous êtes pénalisé.

Vous voyez que tout système amovible est difficile à gérer. Il faudrait pouvoir le protéger. Vous imaginez que René FLEURY est là, il nous écoute. On va travailler à imaginer quelque chose qui donne moins envie d'être décollé ou enlevé, mais on a bien entendu votre question.

M. BAULIEU.- Je voulais simplement intervenir dans le droit fil de nos échanges, d'ailleurs, en intercommission, puisque nous travaillons de manière opportune de cette façon sur les aspects de tarification et de budget, pour revenir sur un point évoqué par Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA. Sur les aspects de tarification, on peut avoir des avis différents quant au volume du bac. Peut-être faudra-t-il y revenir un jour. Mais nous devons tous être conscients – j'ai essayé de le dire dans mon propos introductif – que l'opération ambitieuse dans laquelle nous sommes engagés est par définition plus aisée en habitat horizontal qu'en habitat vertical.

Quand Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA a appelé de ses vœux l'intensification de démarches que je vais qualifier de pédagogie et d'explication de toute nature, à la fois auprès des usagers et auprès des gestionnaires de collectif, je crois que nous devons l'entendre. Je ne doute d'ailleurs pas un instant que ce soit le cas. Mais nous ne pouvons pas simplement nous dire que c'est une fatalité que l'horizontal peut réagir comme il faut et que le vertical ne réagirait pas. Il est normal que le vertical réagisse moins vite, parce que l'on sait bien que partager des bacs collectifs est un peu moins incitatif, et c'est un euphémisme. Pour autant, nous ne devons pas renoncer à cette avancée. Il faut que nous en prenions à la fois les moyens et que nous en exprimions la volonté.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je ne vois plus de demande d'intervention. Je crois que, globalement, on a bien progressé. Il y a une chose – je le dis et je le redis – sur laquelle j'ai le sentiment que l'on n'est pas allé jusqu'au bout, même si c'est difficile. Je veux parler du ramassage des monstres. Je connais les difficultés, on en a déjà parlé. C'est une question monstrueuse, mais qui intéresse beaucoup de monde. C'est d'ailleurs réglé dans un certain nombre de communes de la périphérie. C'est parfois fait par le Maire lui-même qui doit prendre la camionnette municipale pour faire le ramassage des monstres, ce qui est possible. Maintenant, on n'est plus à parler de cela, mais je crois que dans un prochain mandat, il faudra que l'on y réfléchisse, parce que de plus en plus de personnes, des personnes âgées n'ont pas de véhicule pour emmener les montres (matelas, frigo, choses encombrantes) à la déchetterie, des jeunes qui n'ont pas de voiture. Tous ceux et celles qui n'ont pas de voiture ont cette difficulté. Je pense que l'on se doit de trouver une solution. Cela a déjà été étudié, je ne fais surtout pas de reproche. On en a déjà parlé, Jean-Pierre nous a déjà expliqué pourquoi c'était compliqué. Tu nous as expliqué et même convaincus que l'on ne pouvait pas le faire à l'époque, mais il faudra peut-être trouver d'autres solutions, parce que c'est quand même un véritable problème, même si on peut penser que cela coûtera quelque chose à quelqu'un. Cela ne pourra pas être gratuitement. Ceux qui proposent de faire des choses gratuites, je n'y crois pas trop. D'ailleurs, je crois que plus personne ne pense que l'on peut faire des choses gratuites, ou baisser des taux, mais par contre, au moins déjà maintenir le niveau. Nous verrons cela avec les prochaines équipes qui seront concernées par ce sujet au niveau des déchets.

Y a-t-il des oppositions ? Êtes-vous tous d'accord là-dessus ? C'est parfait.

Mme JEANNIN.- Monsieur le Président, j'adhère complètement à l'intervention de Marie-Odile. Je voulais dire aussi que dans les copropriétés privées, on paye une société de services pour sortir les bacs. Ce ne sont pas les employés de l'Agglomération qui les sortent.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame, quand il y a un service complet, le service complet n'est pas au même prix que le service incomplet que l'on paye aussi.

M. TAILLARD.- Madame JEANNIN, pour un habitant du secteur Ville de Besançon hors hyper-centre, c'est-à-dire l'essentiel de la Ville, hors La Boucle, vous avez le choix libre de prendre le service complet, c'est-à-dire la prise de bacs dans le local, pour une somme ridicule annuellement. Pour quelques dizaines d'euros, des gens viennent chercher les bacs toutes les semaines et les sortent. Vous pouvez aussi le faire avec un personnel délégué par une société.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez le choix.

M. TAILLARD.- Vous avez le choix, vous connaissez les tarifs et vous faites librement ce que vous voulez. Donc, choisissez la formule qui vous arrange. C'est tout simple.

M. LE PRÉSIDENT.- Celui qui se fait chercher son bac ne paye pas le même tarif. Celui qui ne se fait pas chercher son bac paye moins cher que celui à qui on va le chercher. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce rapport ? Je compte 5 abstentions bisontines.

Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - Conventions de service partagé relatives aux modalités de mise à disposition de moyens entre la CAGB et des syndicats mixtes

M. BAULIEU.- Ce rapport a pour objet, par différentes dispositions, de faire en sorte que nous soyons armés de conventions nécessaires entre la CAGB et les syndicats en question pour l'exercice 2014, et qu'au-delà, le dispositif puisse être recalé, réajusté. Il n'échappera à personne que ce sera un nouveau mandat. Donc, la volonté de cet ajustement est de faire en sorte que dans la mesure où l'ensemble des conventions viennent à expiration fin 2014, sauf une qui court jusqu'en 2017, la chose soit réexaminée durant 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Arrêt du projet PDU avant enquête publique

M. ROY.- Le PDU est un document obligatoire pour l'Agglomération. Il implique les communes de son périmètre. Le PDU, c'est l'avenir des mobilités d'ensemble, avec, en toile de fond, un objectif commun avec une vision à 10 ans, à savoir la réduction de l'empreinte carbone sur l'environnement. Vous avez vu dans votre rapport que le PDU comporte 4 documents :

- le tome 1 : le projet du PDU ;
- le tome 2 : le plan d'actions (il y en a 34) ;
- les 2 annexes : l'annexe accessibilité (annexe 1) et l'annexe sur l'évaluation environnementale (annexe 2).

Le tome I précise le cadre réglementaire. Il montre bien l'articulation entre des documents de planification comme le SCoT, le PCET, les PLH et PLU. Il rappelle les éléments principaux du diagnostic initial en identifiant le concept fondateur et le cap politique du PDU. Sur le concept fondateur, je précise qu'il est question d'agir pour que nos déplacements soient plus courts. Cela veut dire rapprocher les lieux de vie et les lieux de travail, rapprocher les commerces des lieux de vie, par exemple.

C'est travailler encore au développement des commerces de proximité. Cela implique d'avoir toujours une vision des déplacements que vont induire nos projets (projet de localisation des zones d'activités, projet de lotissement) afin de modifier les lieux et les formes d'implantation, d'en prévoir dès le début les incidences en termes de déplacement. Le concept fondateur s'inscrit donc bien dans une politique globale de développement d'un principe de ville ou de territoire de proximité.

À travers cette vue synthétisée, sont rappelés les principaux enjeux du PDU :

- appuyer la politique des déplacements sur le réseau ferré existant ;
- améliorer l'efficacité du réseau Ginko et le coordonner avec les autres services (par exemple : Mobidoubs, LIVEO) ;
- développer les parcs relais ;
- développer les déplacements en mode doux ;
- adapter l'offre en stationnement lorsque l'offre en transport collectif est importante ;
- hiérarchiser le réseau viaire ;
- développer les systèmes innovants, comme l'autopartage, le vélo-partage, le covoiturage ;
- définir la place des deux-roues motorisés dans l'Agglomération en termes de circulation, de stationnement et d'aménagement ;
- réduire les nuisances du trafic de marchandises ;
- améliorer la qualité de l'air et la santé publique.

Comme vous l'avez compris, ces sujets touchent à la gestion de l'espace public et à l'urbanisme, et comme on peut le voir, tout est lié, tout est imbriqué. C'est pour cela que l'on parle d'un système de mobilité.

Il vous est rappelé ce qu'était l'enquête ménages il y a bientôt 10 ans, en 2005. Les parts modales étaient de :

- 46 % pour les déplacements en voiture où l'utilisateur était conducteur ;
- 12 % pour les déplacements en voiture où l'utilisateur était passager ;
- 12 % pour les transports collectifs ;
- 2 % pour les deux-roues ;
- 28 % pour la marche à pied.

Quand on se projette en 2025, nous avons utilisé par cohérence, les projections du Plan Climat à 2020 et nous les avons extrapolées jusqu'en 2025. Je vous rappelle que le PCET vise à une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine des transports. Ainsi, en 2025, nous obtenons globalement, - 8 points pour la voiture et + 8 points pour les modes alternatifs.

Le tome 2 est le plan d'actions. Il y a 34 actions. Ce tome contient donc les fiches actions. Dans chaque fiche action, une synthèse prend en compte :

- le calendrier global ;
- des éléments financiers ;
- les partenaires de chaque action ;
- les indicateurs de suivi de ces actions.

Voilà sous forme de tableau – on ne va pas les regarder dans le détail – ce que représentent ces 34 fiches actions. Elles ont été décrites au Bureau en débat au mois d'octobre. Depuis, les contenus ont été partagés avec les différentes compétences de l'Agglomération, mais aussi avec les services de la Ville de Besançon, la Région Franche-Comté, le Département du Doubs et un groupe de travail transversal issu du Bureau s'est penché sur chacune d'elles.

De façon synthétique aussi, je présente cette fiche en disant qu'il y a :

- une action d'organisation fondamentale, car elle poursuit le travail partenarial engagé. En effet, les déplacements ignorent la répartition des compétences entre les collectivités ;
- des actions qui permettent de concevoir le système de mobilité. Il s'agit de travailler avec les communes sur les projets. C'est la proximité. Il s'agit aussi :
 - d'améliorer la performance des transports collectifs ;
 - de définir la place de chaque mode de déplacement au sein de l'espace public (par exemple, quelle place pour le vélo sur quel type de voie) ;
 - d'encourager tous les systèmes innovants ;
- des actions d'animation et de sensibilisation - c'est important - pour accompagner aussi le changement de mobilité ;
- un suivi d'évaluation du PDU est incontournable par la création d'un Observatoire de la Mobilité. Il portera notamment sur la future enquête ménages-déplacements un an après la mise en service du tramway.

Sur cette vue, on a une approche du partenariat qui est essentiel si l'on veut modifier le contexte du déplacement sur notre territoire. Par exemple, on ne peut modifier l'usage des transports collectifs que si les communes et le Grand Besançon travaillent ensemble. Derrière cela, n'oublions pas qu'il est question de santé publique. Ainsi, le premier disque (en haut à droite) montre que 37 % des actions ne relèvent que de la maîtrise du Grand Besançon, les autres étant des maîtrises d'ouvrage partagées ou des maîtrises d'ouvrage externes.

Concernant les éléments financiers, c'est là aussi synthétiser dans cette présentation. Ils sont à considérer sur une durée de 10 ans. Vous avez vu dans votre rapport qu'une enveloppe communale est prévue pour aider les communes à agir sur leur territoire, sur les projets qui pourraient être labellisés « PDU ». Bon nombre de projets sont d'ores et déjà au PPIF, donc en cours pour les 4/5^e, et certains projets ne sont pas encore chiffrables : soit ils sont issus d'études à venir, soit ils dépendent de cofinancements, dont les clés de répartition ne sont pas encore arrêtées aujourd'hui. Pour conclure, une part importante du PDU dépend de notre volonté, de la volonté des collectivités à faire et à ériger des priorités.

Le troisième document est l'annexe accessibilité. Elle contient un rappel des règles et principes des aménagements permettant l'accessibilité et une synthèse des documents existants sur l'Agglomération. Elle initie des actions spécifiques de mise en œuvre de l'accessibilité, actions incluses directement dans les fiches actions. Elle propose aussi une méthode de coordination des actions des différents acteurs en s'appuyant sur la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Enfin, le quatrième document concerne l'évaluation environnementale. Le travail avec le bureau d'études a permis de parfaire ce document final. La rédaction du rapport environnemental expose la méthodologie, le diagnostic et en quoi chaque action a un impact sur l'environnement et l'améliore.

La conclusion est que notre document est satisfaisant au regard de l'environnement, puisqu'il a été validé par les services de l'État. Voilà la présentation.

Retenez que dans le calendrier, la mise en œuvre du PDU passera en 2014 par une enquête publique, la finalisation du document, pour une appropriation que l'on estime en fin d'année 2014, voire début d'année 2015.

Donc, au vu des lois en vigueur qui vous sont rappelées à la page 71, au vu de l'article sur le Code de l'Environnement, au vu des délibérations précédentes que la Collectivité a prises en 2008 et en 2013, le Conseil de Communauté est invité à :

- se prononcer sur l'ensemble du projet ;
- arrêter le projet de PDU 2015-2025 ;
- autoriser Monsieur le Président à le soumettre à l'enquête publique à l'été 2015.

Voilà l'objet de ce rapport rapidement présenté. Permettez-moi de remercier en général, tout ceux, services, partenaires institutionnels, élus des autres compétences, qui ont partagé ce projet, et en particulier le service Transports, et notamment Alexandra VIPREY à la CAGB et François RUNGE à l'AudaB. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme PRESSE.- Tout d'abord, félicitations pour ce gros travail qui aboutit enfin sur le PDU. Je voulais remercier les élus et les services. On avait évoqué, dans une Commission de préparation, une mesure que nous avions rejetée d'un commun accord. C'est-à-dire en cas d'alerte pollution, quelle mesure pourrait être prise au niveau du trafic automobile. On avait convenu ensemble que c'était de la responsabilité de la Préfecture de prendre ce genre de décision.

Je me félicite donc des annonces faites depuis deux jours au niveau de l'État, du ministre de l'Environnement, de prendre éventuellement des mesures sur le trafic alterné pour les entrées d'agglomération en cas de pic de pollution.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Françoise.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je m'associe aux remerciements de Jean-Claude et Françoise en direction des services et de l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce dossier, parce que j'avoue que j'ai été impressionnée par le travail fourni pour arriver au rapport que nous avons aujourd'hui. Franchement, je trouve que c'est un travail superbe. Je me réjouis aussi que ce document arrive aujourd'hui en Conseil Communautaire. C'est important que nous l'ayons en main pour poursuivre dans la bonne direction, et c'est le cas de le dire quand il s'agit de déplacement.

Je voudrais insister sur le point qui me paraît important dans ce dossier. Les compétences concernées par la mise en œuvre de ce PDU ne sont pas toutes communautaires. Je veux parler en particulier de la voirie stationnement et de l'urbanisme. Or nous sommes face à l'urgence environnementale dont personne ne doute ici, j'en suis certaine, et à l'urgence sociale, puisque les ménages habitant le plus loin ont souvent fait ce choix par manque de moyens financiers, et voient la part de leur budget déplacement augmenter de jour en jour, indépendamment de l'aspect santé qu'a évoqué aussi Jean-Claude.

Nous avons donc une obligation à atteindre les objectifs de ce PDU. Pour cela, les compétences, qu'elles soient communautaires ou non, doivent absolument être mises en cohérence. Sur ce sujet, je vous renvoie, par exemple, au rapport publié le 17 décembre dernier par le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective qui recommande aux collectivités de s'emparer de l'enjeu de régulation du stationnement. Ce rapport préconise notamment de confier à l'autorité organisatrice des transports urbains, la conception et le suivi des politiques de stationnement à l'échelle de l'Agglomération.

Il ne s'agit pas de déposséder les Maires, puisque la gestion du stationnement se fait rue par rue, et implique une forte proximité avec les habitants, mais bien de s'assurer de la cohérence entre la politique de stationnement définie dans le PDU et les dispositions d'aménagement, d'emplacement de parking et de réglementation du stationnement définie à l'échelle du quartier ou de l'îlot par la commune. En ce sens, je trouve très pertinente la création du label « PDU », et j'invite chacun des Maires à s'en emparer.

M. LE PRÉSIDENT.- J'entends bien ce que tu dis. Il faut regarder aussi qu'il y a de grandes différences entre les communes de certaines agglomérations ou la nôtre, où les problèmes de stationnement touchent globalement la ville centre. Il y a beaucoup moins de réglementation, peu de parcmètres à Pouilly-les-Vignes ou à Mamirolle. C'est par contre totalement différent dans la région dijonnaise, par exemple, où il y a des villes de tailles qui se ressemblent, ou dans la région montbéliardaise où les conditions sont différentes. Il faut qu'il y ait de la cohérence dans tout cela, nous sommes d'accord.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DEVESA.- Comme Marie-Odile et Françoise, je me réjouis de voir arriver ce rapport sur le PDU, il était en gestation depuis longtemps. Je salue également le travail effectué sur ce dossier et le programme d'actions vraiment intéressant. On espère toutefois que les moyens financiers et humains nécessaires à la conduite des actions seront bien mobilisés, parce qu'à la lecture du rapport, il y a assez peu d'objectifs chiffrés. Or les objectifs chiffrés sont aussi des buts à atteindre, et engagent davantage encore la CAGB et les communes qui la composent pour faire de ce PDU, une réussite.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Cyril. Madame POIGNAND.

Mme POIGNAND.- Monsieur le Président, merci beaucoup. Je suis un petit peu surprise que l'on ne mette pas en exergue notre impossibilité d'agir sur le trafic routier des poids lourds. Il y a plusieurs nationales dans l'Agglomération du Grand Besançon. Comment agir au niveau national pour réduire le trafic des poids lourds sur les communes traversées ? On parle des voitures, des véhicules deux-roues motorisés. Mais que fait-on pour les poids lourds ? Que peut-on faire ?

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant le problème des poids lourds, le levier se situe au niveau national. Ce n'est pas au niveau local. À mon avis, il passe surtout par un développement du ferroutage. On en parle depuis 10, 15 ou 20 ans. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Dans le transport des marchandises, je crois que pour la SNCF, c'est moins de 20 % des parts de marché. C'est donc effectivement un vrai problème.

M. BAULIEU.- Il y aura d'autres interventions après. Je voulais simplement revenir sur un point qui nous avait valu quelques débats et qui a été résumé fort heureusement sous l'intitulé de « l'urbanisme des proximités ». Je crois que notre PDU ainsi libellé interpelle le SCoT. Cela a tout son sens de cette manière. Je souhaite simplement que ceci étant acté dans un instant, nos représentants au SCoT aient cela à l'esprit et nous, ensuite, dans nos communes respectives, pour le temps où nous y serons encore, pour les déclinaisons, que cela induit. En effet, il y a là un levier du traitement du déplacement extrêmement important, parce que rien n'est plus simple à appréhender qu'un déplacement qui n'est pas nécessaire.

Il y a beaucoup à faire, Jean-Claude l'a clairement souligné tout à l'heure au sujet des commerces de proximité. C'est une facette extrêmement importante. Peut-être qu'il y a d'autres choses à considérer sur les services publics en général, et le déplacement que cela génère. Lorsque l'on en avait parlé, Jean-Claude m'avait dit « c'est à horizon 50 ans » et il avait raison. Je lui ai répondu « raison de plus pour commencer maintenant », parce que c'est sur le long terme que l'on pourra infléchir les choses. Mais évitons la concentration. D'ailleurs, on a un très bel exemple dans notre Agglomération, mais qui ne fait pas exception. Du vendredi soir au samedi soir, chacun sait combien cela roule bien sur les secteurs à caractère commercial. Donc, si l'on concentrait un peu moins, peut-être que l'on aurait un peu moins de difficulté et que moins de voitures se déplaceraient pour ces besoins courants.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela s'appelle le commerce de proximité. On sait bien qu'au niveau mondial, la tendance n'est plus actuellement aux extrêmement grandes surfaces, mais au contraire, aux surfaces plus petites. C'est une tendance que l'on voit arriver encore petitement ici, mais qui commence quand même à arriver en Europe, et entre autres en France.

Qui voulait intervenir ? Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois plus. Y a-t-il des oppositions ? Que ceux qui sont contre lèvent la main. Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je compte 5 abstentions bisontines. Le reste est pour. Je remercie mes collègues élus bisontins de s'abstenir pour éviter que l'on pense que cette Assemblée est vraiment un endroit où il n'y a pas de démocratie. Leurs abstentions systématiques démontrent qu'il y a quand même une vraie démocratie ici.

M. ROY.- Il s'agit de la concertation préalable. Une concertation publique s'est déroulée du 30 septembre au 8 novembre dernier sur ce projet, dont les caractéristiques sont décrites page 73, à savoir :

- un tracé avenue de la Paix, place Leclerc, rue Voirin, avenue Léo Lagrange, rue de l'Observatoire, rue Laplace et rue Manton, soit 4,7 km de site propre ;
- une vitesse commerciale augmentée et un temps de trajet garanti ;
- une population desservie, de l'ordre de 26 000 personnes ;
- 10 stations accessibles ;
- une fréquentation journalière estimée entre 8 000 et 9 000 voyages/jour ;
- une accessibilité complète ;
- un site propre utilisable par d'autres lignes de bus du réseau.

La participation a été modeste en termes de présence, mais représentative des secteurs et des populations concernées. Les échanges ont été riches et les remarques sont utiles à la poursuite du projet qui reçoit, de fait, une réelle adhésion. La synthèse détaillée vous est donnée pages 74 à 78. Vous avez vu qu'elle concerne :

- le tracé ;
- les matériels ;
- les stations ;
- l'emprise de l'insertion urbaine ;
- les modes doux ;
- le maillage du réseau Ginko ;
- l'articulation avec la circulation générale ;
- le stationnement ;
- les commerces ;
- le financement ;
- les travaux ;
- le calendrier du projet.

Les procédures administratives ont été décrites avec notre AMO SYSTRA. Ainsi, en 2014, nous aurons trois bases :

- l'étude d'impact ;
- l'enquête publique ;
- l'enquête parcellaire.

La poursuite du projet est décrite à la page 78. La validation des travaux est prévue en début d'année 2015, pour lancer ce projet en 2015. Voilà rapidement dit dans le rapport complet les résultats de la concertation préalable. Je vous propose de vous prononcer sur ce bilan de concertation et sur la poursuite d'un projet, qui est un projet complémentaire au tram. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que l'on en a peu parlé, mais c'est un beau projet qui est en train de se mettre en route. Nous avons évoqué ce projet déjà dès le départ, en même temps que l'on faisait le tram. On avait dit qu'en 2015, il y aurait le tram et ce TCSP qui relierait la gare Viotte à Témis et aux facs. Je crois que nous sommes là aussi dans le respect des engagements que nous avons pris, puisque les travaux vont démarrer en 2015 et se termineront à la fin de l'année 2015, début 2016. Mais cela va se mettre en place.

En 2015, comme nous l'avions dit, l'ensemble des universités de Besançon sera desservi par un TCSP. Pour la fac de médecine et de pharmacie, avec la fac de lettres en centre-ville, ce sera le tram qui ira jusqu'à la gare Viotte. Les facs de sciences, la zone industrielle de Témis et les ensembles sportifs de Montrapon ainsi que le futur quartier Vauban seront eux aussi desservis par un TCSP. Ce sera la même qualité de desserte en termes de régularité pour les voies en site propre.

Vous allez me dire « *puisque c'est si bien, pourquoi ne pas faire cela partout ?* » C'est simplement, comme vous le savez, un problème de capacité. Comme vous l'avez vu, 26 000 personnes sont concernées. On peut donc penser que 7 000 à 8 000 personnes prendront ce TCSP, alors que sur le tram, on est plutôt de l'ordre de 50 000 à 65 000 personnes. Dans un bus, même articulé, on met 90 personnes, contre jusqu'à 200 dans un tram. Cela veut dire quand même qu'à partir de la gare, on desservira l'ensemble de nos universités, puisque l'on me pose souvent la question, la gare et l'hôpital. Je crois que nous aurons là un très bel outil, effectivement, avec des bus qui circuleront librement. J'imagine qu'il y aura peut-être aussi des taxis, et à terme, on pourra y mettre peut-être des bus à haut niveau de service différents.

En tout cas, c'est le respect de ces engagements et la volonté que toutes les facultés soient desservies par un TCSP, ce que nous avons annoncé lorsque nous avons lancé le projet du tramway.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

Rapport n°2.3 - Voie en site propre Gare-Campus-Témis - Mise en place d'un jury de maîtrise d'œuvre et autorisation de lancement et de signature du marché
--

M. ROY.- La poursuite du projet va passer par des études préalables d'insertion qui vont s'achever en cette fin d'année. Cela nécessite de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux. L'équipe de maîtrise d'œuvre comportera au moins un bureau d'études techniques spécialisé et un urbaniste. Sa mission portera sur les éléments habituels d'une mission complète. En effet, celle-ci :

- prendra en compte les études d'avant projet ;
- prendra l'estimation du coût des travaux ;
- élaborera des marchés de travaux et l'assistance à leur passation ;
- effectuera la direction de l'exécution et le pilotage des travaux jusqu'à la livraison des ouvrages.

Il vous est indiqué en page 82 que nous allons lancer une procédure de consultation et d'attribution qui se déroulera en deux temps, pour un marché négocié. Dans un premier temps, ce sera la sélection des candidats admis à remettre une offre et à négocier. Elle sera réalisée après un avis du jury qu'il convient de mettre en place par la présente délibération. Dans un deuxième temps, l'attribution du marché sera effectuée par la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé que soit constitué un jury de la manière présentée sous forme d'un tableau en page 82. Il y a des membres à voix délibérative, à savoir Monsieur le Président Jean-Louis FOUSSERET ou son représentant Alain BLESSEMAILLE. De plus, sont proposés :

- 5 titulaires :
 - Gabriel BAULIEU ;
 - Yves GUYEN ;
 - Michel LOYAT ;
 - Benoît CYPRIANI ;
 - Jean-Claude ROY.
- 5 suppléants :
 - Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA ;
 - Jean-Jacques DEMONET ;
 - Philippe GUILLAUME ;
 - Nicole WEINMAN ;
 - Frédéric ALLEMANN.

- 4 personnalités qualifiées désignées par le Président. Il est envisagé de désigner :
 - le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Besançon et le Directeur de la Direction Voirie de la Ville de Besançon, qui ont déjà été largement associés aux études préalables ;
 - un agent des services techniques des routes du Conseil Général du Doubs ;
 - Un représentant de la DREAL.
- 2 membres à voix consultative :
 - le Directeur de la DIRECCTE ;
 - le Comptable du Trésor.

Il vous est donc proposé :

- de vous prononcer sur cette procédure négociée ;
- de vous prononcer sur la constitution du jury de maîtrise d'œuvre ;
- d'élire les 5 membres titulaires et les 5 suppléants représentant la Communauté.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Vous avez sur l'écran le tracé de la voie de transport en commun en site propre qui part de la gare Viotte, qui passe par Vauban, qui traverse le pont de la Gibelotte, qui passe devant le stade Léo Lagrange et devant le Palais des Sports, devant la piscine, qui arrive devant les facs de La Bouloie et à Témis.

De l'autre côté, c'est peu connu, mais il est important de signaler que cette ligne continue désormais. Comme vous le voyez, elle descend par là, elle va rejoindre le secteur de Micaud et elle va jusqu'à Rivotte. Nous avons donc désormais une grande ligne transversale qui va donc de Rivotte à Témis. Pour l'instant, elle s'arrête à la gare Viotte, mais elle pourra aller de Rivotte à Témis sur une voie qui sera une ligne très structurante et qui apportera beaucoup d'intérêt, qui viendra vraiment bien compléter le réseau de tram.

J'en profite pour le dire au passage, parce que l'on me pose souvent la question. Des gens s'inquiètent. Donc, je voudrais vous rassurer : lorsqu'il y aura le tram, il y aura encore des bus. Certains disent qu'il n'y aura plus de bus. Si, il y aura encore des bus. Je tenais à le redire quand même. De plus, le prix du ticket sera le même pour le bus et pour le tram. Je tenais à le dire, parce que des gens s'inquiètent.

Concernant les modalités d'élection, c'est très compliqué. Vous allez peut-être un peu râler, mais il faut faire les choses dans l'ordre et en règle. Il va falloir que vous votiez à bulletin secret, que vous alliez voter un par un. Ils vont organiser cela. Une liste est proposée, mais y a-t-il une autre liste, éventuellement ? Quelqu'un voudrait-il déposer une autre liste pour ce jury ? Je ne vois pas d'autre liste déposée pour le jury. Donc, deux assesseurs : on propose Monsieur JAVAUX et Monsieur RUTKOWSKI comme assesseurs, pour vérifier le bon déroulement de l'élection.

Certes, il n'y a pas de femme titulaire, mais ce jury est celui des Commissions d'Appel d'Offres. S'il faut faire une autre liste, je veux bien, mais cela prend 45 minutes. Il n'y a pas de femme titulaire, c'est la copie d'une autre Commission qui a été faite là. Mais merci de l'avoir fait remarquer. S'il n'y a pas d'autre liste, j'invite les délégués à voter en commençant par la gauche, la droite pour vous. Vous empruntez la sortie, vous allez voter et vous revenez. Ce sera ensuite au tour des personnes au milieu, puis de celles qui sont à ma droite, et de la Tribune. Allez-y, faites cela assez vite si vous le pouvez.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Pendant ce temps, pour meubler, pour ceux qui ont la chance d'être encore là, vous avez des vues en coupe de la voirie aujourd'hui et demain. Tout le monde s'en moque, mais c'est très important. Vous avez ensuite sur la vue suivante, quelques profils, à savoir l'avenue Léo Lagrange aujourd'hui et demain. On voit qu'il y a de la place pour les vélos, les piétons et c'est quand même beaucoup mieux organisé, les transports en commun en site propre étant au milieu. Sur la vue suivante, vous pouvez voir l'insertion à la gare Viotte. Vous savez que des TCSP remonteront à contresens, et bien sûr une correspondance avec le tram. Vous avez ensuite la place Leclerc et sa finalisation, le pont de la Gibelotte qui, à terme, sera élargi, mais dans un premier temps, il n'est pas prévu de l'élargir. Cela dit, tout cela restera quand même à définir.

M. ROY.- Mais cela fonctionne comme cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant, c'est comme cela. Ensuite, je voudrais revenir sur la vue de départ concernant les temps gagnés. Cela veut dire que de Témis à la gare Viotte, on gagnera 4 minutes, 4 minutes garanties, parce que les temps indiqués ici sont les temps s'il n'y a pas d'embouteillage. Donc, cette durée de 20 minutes est optimiste. Là, ce sera 16 minutes garanties. Et sur le trajet Campus-Gare, ce sera 12 minutes, soit 27 % et 20 % de temps gagné. Si la presse veut quelques vues, on pourra leur donner éventuellement les profils en coupe.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que tout le monde a voté ? Je clos le vote.

Annnonce des résultats

Il y avait une liste unique. Il y a donc :

- nombre de votants : 101 ;
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 102 ;
- nombre de bulletins blancs et nuls : 6 ;
- nombre de suffrages exprimés : 96 ;
- majorité absolue : 49.

Il y a donc 6 bulletins blancs et nuls et 96 voix favorables. On peut donc considérer que même s'il y avait un bulletin en trop, cela ne pose pas de problème. Attendez, sommes-nous réglementaires quand même avec le bulletin trouvé ?

M. BAULIEU.- Il faut le porter sur le procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, bien. Nous continuons.

Rapport n°2.4 - Avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines de transport public Ginko du 3 novembre 2010

M. ROY.- La mise en service du tramway appréciée à la signature du contrat fin 2010 était planifiée – vous l'avez compris – pour septembre 2015. Le planning du projet – le Président en a parlé – prévoit désormais la mise en service en septembre 2014, soit un an avant la date contractuelle. C'est une bonne nouvelle, puisque le nouveau réseau Ginko d'agglomération avec son tramway va offrir ses services de qualité aux populations. Cette mise en service anticipée du tramway va nécessiter, dans le contexte financier contraint pour les deux parties et dans le respect du contrat :

- de modifier le planning des phases préparatoires ;
- de réviser les unités d'œuvre d'exploitation applicables aux années 2013 à 2017 ;
- d'évaluer l'impact financier sur les dépenses et les recettes forfaitaires ;
- de négocier ces conditions financières :
 - en actionnant les formations nécessaires à la mise en service du tram ;
 - en intégrant la maintenance du tram, en particulier une année supplémentaire en 2017 ;
 - en assimilant les prestations de courant faible au service des technologies nouvelles.

De plus, 4 réunions de négociation ont eu lieu entre le 16 juillet et le 7 octobre dernier. Une ultime négociation a eu lieu le 6 décembre dernier, qui a permis d'aboutir à un accord.

L'avenant n°5 prend en compte :

- une estimation révisée des dépenses forfaitaires ;
- une estimation révisée des recettes forfaitaires ;
- l'impact de la mise en service anticipée du tramway sur la contribution financière forfaitaire de la Collectivité jusqu'au 31 décembre 2012.

Cet avenant prend en compte :

- l'année supplémentaire de maintenance du tramway (niveaux 2 à 5) ;
- l'année supplémentaire d'entretien de la plateforme du tramway (option n°2) ;
- l'économie financière de fermeture du dépôt de Trey (option n°7).

Ainsi, toutes opérations et actions confondues, la mise en service anticipée du tramway demande un ajustement de la contribution financière forfaitaire de 1 136 957 € (valeur 2009), ajustement déjà engagé par des crédits non consommés sur le Budget 2013. Une clause de rencontre est prévue avec le délégataire pour la période postérieure à la mise en service du tramway, en conformité avec le contrat de Délégation de Service Public. Comme vous l'avez compris, ces négociations sont difficiles, mais l'aboutissement préserve les intérêts du Grand Besançon dans le cadre du contrat.

Voilà, très rapidement, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Claude. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 3 abstentions.

Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n°3 au marché de fourniture de matériel roulant

M. ROY.- Le marché d'études, de conception et de fabrication des 19 rames du tramway a été notifié le 24 septembre 2010, avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles. Les avis des membres du CHSCT de Besançon Mobilité et de l'APF ont été sollicités. Et la formation à Nantes des formateurs au métier de conducteur du tram a permis de clarifier certaines demandes vis-à-vis de la Collectivité.

Ainsi, il est proposé 4 modifications recevables – toutes n'ont pas été retenues – en vue d'améliorer certains équipements repris page 94 :

- l'ajout d'une poignée repose-bras à droite du conducteur sur les 38 cabines à équiper, pour 53 205 € ;
- l'ajout d'un repose-bras à gauche du conducteur sur les 38 cabines à équiper, pour 21 862 € ;
- l'achat d'un ensemble d'équipements pour le levage et le ré-enraillement pour 8 592 €, cet ensemble étant mis à disposition du SDIS ;
- le remplacement de l'archet en cuivre du pantographe (partie qui frotte sur les caténaires) par un archet en carbone sur les 19 rames commandées, pour 47 912,46 €. Nous avons changé cette composite, parce que l'archet en cuivre est utilisé sur les supercapacités, mais entraîne une usure plus rapide et une maintenance spécifique de la Ligne Aérienne de Contact qui s'use davantage. Les supercapacités n'étant pas installées dans un premier temps, il a été demandé à CAF de remplacer ces archets en cuivre par des archets en carbone. Les archets en cuivre seront stockés et utilisés lorsque les supercapacités seront installées sur les tramways.

Ces modifications sont sans impact sur le planning de réalisation et livraison des rames. À ce jour, 8 rames sont arrivées. Elles seront 10 au 15 janvier, date à laquelle le tramway atteindra pour la première fois le terminus gare Viotte. Le montant total de l'avenant proposé est de 131 571,46 € net de TVA. Il augmente le marché aujourd'hui affermi de 0,78 %. Je vous invite à vous prononcer favorablement sur l'avenant n°3.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- J'ai une question, parce que je n'avais pas conscience qu'il y aurait un jour des supercapacités installées sur le tramway. Je croyais que l'on avait décidé de ne pas les mettre.

M. LE PRÉSIDENT.- Les supercapacités sont un système capacitif, un gros condensateur qui permet d'emmagasiner de l'énergie, entre autres, récupérée sur les rails. Ce système fonctionne à Séville. Nous avons un moment envisagé de l'installer sur la partie du pont Battant, sur la place de la Révolution, et ensuite éventuellement pour traverser le pont de la République. Le surcoût à l'époque était de 7 M€. La technologie est encore, pas balbutiante, mais débutante. Les supercapacités coûtent extrêmement cher. Il n'y a d'ailleurs que deux fabricants au monde (Bolloré et un autre). Il y en a donc vraiment très peu. Nous avons pensé à l'époque qu'il fallait mieux attendre que les supercapacités soient plus performantes, qu'elles coûtent moins cher, qu'elles soient plus expérimentées pour les mettre.

Nous avons donc, en bons gestionnaires que nous sommes, prévu l'installation des supercapacités sur les trams. C'est-à-dire que le câblage est fait, il n'y aura pas à casser quoi que ce soit dessus, il faudra juste les mettre. Puisque cela nécessite un câblage supplémentaire, nous avons même prévu dans le sol les câblages « qui vont bien » pour relier les stations desservies par le tram avec les supercapacités et pour que tout cela soit prêt. Mais aujourd'hui, nous ne l'avons pas fait, parce que nous attendons que le coût baisse, et que la technique soit plus expérimentée, puisqu'elle n'était encore qu'expérimentale. Je crois qu'il n'y en a qu'à Séville.

De toute façon, une supercapacité donne un rechargement, à peu près une autonomie de 400 m. Nous ne pouvons donc pas faire tout le circuit avec des supercapacités. De plus, arrivent actuellement d'autres modes de rechargement de supercapacités. C'est ce que l'on appelle le biberonnage, c'est-à-dire que dans les stations, on peut recharger en quelques secondes beaucoup d'énergie pour aller d'une station à l'autre. Tout cela est en train d'évoluer. Je me souviens très bien que nous en avons parlé ici et au Bureau. Nous avons dit que nous allions attendre pour voir comment tout cela se déroule. Mais nous avons décidé de ne pas le faire à ce moment-là, parce que cela coûtait aussi 7 M€ en plus. De plus, nous avons dit que nous ferions les LAC, parce que nous savons que cela fonctionne, qu'il n'y a pas de risque.

D'ailleurs, ils n'en ont plus reparlé, mais CAF avait fait, à un moment, la proposition d'en mettre une à l'essai pour que l'on voie comment cela fonctionne. Ce n'est pas impossible qu'un jour, on en ait une à l'essai. Je les ai vues à Séville et cela fonctionne. L'idée est de faire tomber les Lignes Aériennes de Contact, par exemple, de traverser le pont Battant jusqu'à la place de la Révolution, pour ensuite retraverser le pont de la République.

Nous avons été prévoyants, tout est prévu, il n'y aura pas à casser quoi que ce soit, ni les rames, ni la voie, puisque tout est prévu pour le faire. Si un jour on décide de le faire, il faudra à ce moment-là uniquement démonter les pylônes LAC.

Ai-je répondu à ta question ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Oui, mais je m'inquiétais juste, parce que je savais que cela coûtait cher. Je voyais écrit dans le rapport que c'était une quasi-certitude. Donc, je m'inquiétais pour le budget.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour cela que nous allons garder les barrettes en cuivre pour les remettre éventuellement si on met des supercapacités. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 3 abstentions bisontines.

M. ROY.- Je présente ce rapport à la place de Jean-Jacques DEMONET qui est excusé, en convalescence et qui vous adresse un sincère « bonjour ». Anne-Paule ROPOSTE, la Directrice de l'Autonomie est dans la salle. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances fixe comme objectif une obligation légale d'accessibilité à la fin de l'année 2015. Chaque année, un rapport doit être établi. Il montre l'évolution d'état sur le territoire de la Ville ou de la Communauté d'Agglomération. Sur notre Agglomération est mise en place une Commission Intercommunale d'Accessibilité, et conjointement, le Conseil municipal et le Conseil d'Agglomération ont ce rapport en fin d'année.

Le contenu de ce rapport, comme le prévoit la loi, dresse l'état de l'existant, synthétise les réalisations 2012 et les perspectives 2013. Vous avez les éléments chiffrés dans votre rapport de 102 pages, qui était dans votre enveloppe.

Le rapport a-t-il beaucoup changé ? La réponse est « oui ». La Commission Intercommunale d'Accessibilité a repris son fonctionnement. Ainsi, 3 réunions se sont déroulées en 2013. Le rapport est présenté dans les délais réglementaires. Il n'est plus un document de valorisation de la Ville, mais il a été construit en prenant en compte les préconisations nationales. Et à la demande des personnes handicapées, il est un élément de partage, de connaissances utiles à tous.

Contient-il beaucoup d'éléments relatifs à l'Agglomération ? La réponse est « oui ». Les points relatifs à des compétences de l'Agglo sont traités (transport notamment). Pour les autres éléments, la recherche d'informations est systématique et le rapport 2013 sera plus complet. Besançon, comme toutes les Villes, s'est emparée de la problématique de mise en accessibilité avec volontarisme, en s'intéressant à tous les types de handicap (moteur, visuel, auditif, mental et psychique).

Les associations de personnes handicapées ont été consultées en qualité d'experts, d'usage sur les divers chantiers en cours. Elles ont particulièrement apprécié cette démarche. Elles ont participé au projet de billettique pour le tram, accessibilité accueil Mairie, boucle magnétique dans la salle du Conseil municipal, à l'accueil de la Mairie et dans la salle 101 du Grand Besançon. La Ville a déjà fait beaucoup d'aménagements avec pragmatisme, et privilégié la résolution des problèmes du quotidien.

En termes d'accessibilité voirie, pour terminer, l'année 2012-2013 est une année de transition, avant que la mise en place du tram permette à la Ville de faire un bon avant l'échéance de 2015 en termes d'accessibilité voirie. Le tram est soutenu par les associations de personnes handicapées qui ont eu l'occasion de l'exprimer à Monsieur le Maire lors d'un échange sur baromètre de l'APF. Ils ont jugé ce projet exemplaire lors des Commissions Intercommunales. Le tram sera non seulement accessible, mais il permettra aussi de redonner de l'autonomie à ceux qui l'avait perdue. Autour de lui, il a été dit, mais je le souligne encore, que d'autres lignes de bus urbaines et périurbaines deviendront accessibles elles aussi.

Pour conclure, je dois rendre compte d'un coup de gueule de Jean-Jacques. Au sujet de l'évolution tarifaire du stationnement des personnes handicapées, il est profondément et farouchement opposé à la gratuité qui, à ses yeux, est synonyme d'assistanat, voire, m'a-t-il dit, de ségrégation, et ce sont ces mots. Il demande simplement, mais fermement, que nous soyons toujours actifs, opiniâtres pour que les places dédiées aux personnes à mobilité réduite soient respectées, mais il est contre la gratuité.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport important ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous avons traité le tiers des questions en 2 h 30, ce qui veut dire que mathématiquement, nous en avons encore pour 5 h. Donc, si les orateurs suivants pouvaient se limiter à la lecture du petit carré sensé résumer, pour les rapports traditionnels, ce serait mieux. En effet, 5 h, cela fait 1 h du matin. Sauf exception, limitez-vous au rapport du dessus, parce que vous savez comment cela va se passer. D'ici 1 h ou 1 h 30, tout le monde va partir, les rapports vont passer à toute vitesse et ce n'est pas tellement démocratique. Je vous demande donc de vous limiter à ce qu'il y a dans l'encadré. Je vous le demande, mais si vous ne voulez pas le faire, vous ne le faites pas. Je ne vais pas vous y obliger.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1- Extension de la Zone d'Activités du Noret - Création d'une Zone d'Aménagement Différé

M. MARTIN.- Il est proposé de créer une Zone d'Aménagement Différé de façon à ce que la CAGB puisse constituer sur ce secteur des réserves foncières qui lui permettront de mener à bien sa politique de développement économique. L'extension envisagée s'inscrit dans la continuité de la ZA existante, le long de la RN 57 et se limite à l'urbanisation actuelle de la commune, soit environ 8 ha. La commune de Mamirolle a délibéré le 17 décembre dernier.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semble normalement que les représentants de la commune de Mamirolle ne devraient pas prendre part au vote. Non ? N'est-ce pas gênant ? Ce n'est pas noté ici. Qui s'oppose ou qui s'abstient ? Je ne vois personne. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Fonds d'Intervention Économique - Implantation sur la Zone du Noret de la société TERRA COMTIX

M. MARTIN.- La société TERRA COMTIX est une brasserie régionale actuellement implantée à Malans. Elle envisage l'acquisition d'un terrain de 1 500 m² sur la zone du Noret à Mamirolle pour construire un bâtiment de production et de vente en vue d'y transférer son activité. Le projet global représente une enveloppe de 603 418 € qui sera financée sous forme d'emprunt bancaire. Son projet porté par la SCI GAY-PARROD concerne la réalisation d'une surface de production de 350 m² à laquelle sera adossée une surface de vente de produits régionaux de 100 m². Il est proposé une aide de 30 170 € au titre du Fonds d'Intervention Économique pour accompagner la réalisation de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est encore un beau projet, la zone se développe. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la construction du bâtiment Écopole

M. MARTIN.- La zone nord des Portes de Vesoul sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon se situe à l'entrée nord-ouest de l'Agglomération, rue Camille Flammarion. Une emprise foncière de ce tènement a été cédée à la Région en octobre 2010 afin d'y implanter une plateforme Travaux Publics en lien avec le Lycée Pâris. Ont été aménagés 2 lots par le Grand Besançon destinés à accueillir des activités tertiaires et artisanales, voire de petites industries non nuisantes. À ce titre, un projet est déjà identifié : l'implantation d'un Écopole, réalisé par la sedD via un contrat de promotion immobilière.

Ce programme accueillera la Fédération Régionale des Travaux Publics avec notamment un espace formation dédié aux apprentis du CFA des Travaux Publics et aux élèves du Lycée Pâris. Il est proposé une aide de 75 000 € au titre du FIE, versée à la sedD qui réalisera les travaux de l'Écopole dans la limite du montant des aides octroyées. La sedD s'engage également à répercuter aux entreprises qui font le choix de s'implanter dans ce programme, l'aide perçue sous forme de rabais, soit sur le loyer, soit sur le prix de la cession immobilière.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Messieurs FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote, puisqu'ils sont administrateurs de la sedD. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

<p>Rapport n°3.4 - Projet Bio Innovation - Soutien à la compétitivité de la filière santé : opportunité</p>

M. MARTIN.- Le CHRU, avec sa Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation, le pôle de compétitivité des Microtechniques, l'Agence Régionale de Santé, l'Établissement Français du Sang portent tous des projets à même d'aboutir plus ou moins rapidement, à la mise sur le marché de nouveaux produits et services dans les domaines des dispositifs médicaux, des thérapies innovantes contre le cancer ou encore de la télémédecine. Ces dynamiques ont été reconnues par l'État qui, au titre des investissements d'avenir, les soutient. Citons le LaBex Action, le réseau de médecine régénératrice ECELLFRANCE, ou encore la Fédération Hospitalo-Universitaire du Docteur PIVOT en immunologie.

Ces dernières années, État et collectivités ont investi massivement dans l'amélioration de l'offre et de l'accès au soin (nouveau CHRU, IRFC), dans l'enseignement supérieur et la recherche avec la nouvelle faculté de médecine-pharmacie et dans l'aménagement de la Technopôle Témis Santé sur les Hauts-de-Chazal. Dans un tel contexte où Région et État redéfinissent leur stratégie d'innovation et de spécialisation intelligente, et par anticipation du nouveau programme opérationnel du FEDER, Témis et le Grand Besançon ont souhaité étudier la définition de ce que pourrait être un équipement favorisant l'accélération du processus d'innovation en vue de l'application rapide sur le marché médical.

Cette étude a réuni, dans un Comité de Pilotage présidé par Jean-Louis FOUSSERET, l'ensemble des acteurs de la filière Santé en Franche-Comté (ARS, EFS, CHRU, UFC, entreprises, État et toutes les collectivités locales). Le dernier Comité s'est tenu le 25 octobre 2013 et a conclu à l'opportunité d'un équipement qui permettrait, sur des thématiques ciblées, comme les dispositifs médicaux intelligents ou hybrides, les médicaments de thérapie innovante personnalisée, l'immunologie, etc. :

- de structurer, renforcer et de rendre visibles les fonctions de conception et développement de produits en rapprochant chercheurs, cliniciens et industriels ;
- de doter la filière de plateformes technologiques ouvertes aux industriels régionaux, nationaux et internationaux, et ce, avec comme finalité d'accélérer le processus d'innovation dans la santé ;
- de renforcer l'attractivité du territoire et de nos filières d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce projet associe sur 2 000 m² de plancher et 3 niveaux, espace d'accueil, de représentation, plateformes technologiques, laboratoires et bureaux, pour les entreprises porteuses de projet, de développement et d'innovation. D'un coût estimé à 5 M€, cet équipement constituerait, à l'instar de Témis Innovation Maison des Microtechniques, un véritable centre dédié à l'innovation dans la bio santé au cœur d'une dynamique technopolitaine déjà porteuse de réussite avec l'implantation de FCI Production, filiale du groupe Karl ZEISS, avec les bâtiments BIOPARC 1 et 2 qui accueillent des PME innovantes et qui ne disposent plus que de 1 000 m² sur les 3 300 m² développés. De plus, d'autres entreprises doivent arriver.

L'ambition partagée est de créer un écosystème d'innovation efficient, ouvert, attractif, suscitant créations, développements d'activité à forte valeur ajoutée dans le domaine de la médecine du futur, et plus particulièrement des dispositifs médicaux intelligents et des thérapies innovantes.

Il vous est donc proposé ce soir de valider l'opportunité d'un tel projet qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement économique du Grand Besançon et la poursuite des études quant à sa faisabilité technique, économique et financière en sollicitant des partenaires : collectivités, État, Europe...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Je ne vais pas rallonger, parce que tu as déjà bien expliqué. Je voudrais simplement attirer votre attention sur une chose. Il s'agit là d'un projet majeur – je dis bien « d'un projet majeur » – pour le développement économique de notre Agglo. Nous avons beaucoup parlé des microtechniques, des nanotechnologies, de l'horlogerie. Aujourd'hui, dans le domaine du génie biomédical, dans tout ce qui touche aux politiques de santé, nous sommes extrêmement en pointe. Donc, l'objectif, pour faire cela en une phrase, est de faire à Témis Bio Innovation, ce que nous avons fait sur Témis, comme tu l'as dit, avec Témis Innovation. Là, c'est Bio Innovation. C'est-à-dire que c'est le pendant biologie de la micromécanique.

Effectivement, il y a là des niches très importantes d'emplois. Je rappelle que sur les Hauts-du-Chazal, je n'ai plus les chiffres en tête, mais je crois que 500, 600 ou 700 emplois ont été déjà créés par les entreprises nouvelles. Tu as cité FCI Production, filiale de Karl ZEISS, qui fait des implants oculaires. Il y a donc une véritable chance, à mon avis, dans les années à venir, au moins aussi importante peut-être que tout ce qui touche aux microtechniques. C'est un domaine dans lequel il y a très peu de concurrence en France. Nous avons une grande chance d'être à côté d'un CHU qui fait beaucoup de recherches en matière de dermatologie, de cancérologie, de radiothérapie, de produits sanguins, et aussi en matière d'ophtalmologie. Nous sommes vraiment « super » placés là, et c'est un projet très important.

Je n'en dis pas plus. Mais vraiment, je ne voulais pas que l'on passe cela en quelques instants, car c'est porteur d'avenir et c'est synonyme de centaines d'emplois dans les années à venir, et des emplois pas délocalisables. Les gens qui viennent nous voir actuellement, que nous rencontrons, sont des Allemands, des Américains, des Anglais. Ils viennent travailler ici, parce qu'ils ont l'environnement. J'espère que bientôt, nous aurons de bonnes nouvelles à annoncer par rapport à cela. C'est un beau projet plutôt américain, mais nous avançons. Ceci dit, nous ne le disons pas trop, parce qu'il faut garder le secret. Mais quand nous pourrons le dire, nous vous le raconterons. De plus, nous travaillons avec la Région Franche-Comté, le Conseil Général, l'Université, le CHU, tous ceux qui sont innovants dans ce domaine.

Je voudrais remercier le service économique, parce qu'ils font un très bon travail par rapport à cela et il y a beaucoup de résultats. Y a-t-il des questions à poser par rapport à cela ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas et j'en suis heureux. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

Rapport n°3.5 - Soutien financier au CHRU pour la construction du bâtiment et des équipements de l'IRFC

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prendrai pas part au vote, puisque comme vous le savez, je suis le Président du Conseil de Surveillance de l'Institut Régional Fédératif de Cancérologie, pas plus que Nicole WEINMAN et Nicolas BODIN.

M. MARTIN.- Les démarches auprès de tous les partenaires de la santé concernés, en vue de la création d'un Institut Régional Fédératif du Cancer, ont commencé en 2005 – il faut le rappeler – sous la conduite de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, en qualité de Président du Conseil d'Administration du CHRU de Besançon et Maire de Besançon. L'IRFC est un groupement de coopération sanitaire, créé en 2008 et qui est porté juridiquement et opérationnellement par le CHRU. L'objectif de l'IRFC est de mettre en synergie les acteurs et les moyens de la cancérologie de Franche-Comté, en favorisant la recherche et en améliorant notablement les soins, afin d'augmenter le nombre de guérisons et de garantir un égal accès aux soins à tous les patients de Franche-Comté, quel que soit leur territoire de santé.

La meilleure prise en charge possible des patients nécessite la construction d'un bâtiment moderne à proximité immédiate du CHRU, qui comprendra, outre l'IRFC, un plateau de laboratoires, sachant que le coût estimé de l'ensemble est de 62 M€, dont 35 au titre de l'IRFC. La participation de 2 M€ votée par le Conseil de Communauté du 17 février 2011 n'a pas été versée à l'IRFC. C'est pourquoi il est proposé de délibérer sur l'attribution de cette somme au CHRU pour la construction de l'IRFC. Le plan de financement est en page 133.

M. LE PRÉSIDENT.- Là encore, je me permets d'insister quelques instants. D'autres pourront le faire aussi s'ils le souhaitent. Quelque chose d'exceptionnel est en train d'être mis en place, qui fait que la Franche-Comté va devenir, avec cet Institut Régional Fédératif de Cancérologie, celle qui aura le 5^e ou 6^e établissement au niveau français en matière de qualité des soins et d'importance, avec quelque chose d'essentiel : quel que soit le point où l'on habite sur le territoire, on sera soigné de la même façon, avec les mêmes chances de s'en sortir.

Il faut aussi à cet instant souligner la grande qualité de ce qui se fait ici, à Besançon, en matière de cancérologie, que ce soit en matière de radiothérapie, d'oncologie médicale. Nous avons des équipes extraordinaires. Vraiment, lorsque l'on est touché par cette terrible maladie, je crois qu'ici, on a peut-être plus qu'ailleurs des chances de mieux s'en sortir, parce que l'on a des gens extraordinairement compétents. On parle toujours de ce qu'il se passe ailleurs, mais il faut savoir que cet institut fonctionne en réseau. C'est le seul en France, il n'y en a pas d'autres à ma connaissance. C'est suivi de très près par le Ministère de la Santé qui regarde comment on peut s'organiser en réseau, parce qu'aujourd'hui, grâce à ce système, quand vous êtes à Belfort, Vesoul, Lons-le-Saunier, Pontarlier ou Dole où c'est un tout petit peu plus compliqué, dans la région, on a les mêmes chances de se soigner.

Bien sûr, ce n'est pas vraiment dans les compétences de l'Agglo. Mais je crois qu'ici, il n'y a pas grand monde qui ne connaît pas autour de lui quelqu'un qui ne soit pas touché par ce fléau. Je voulais dire combien il est important que nous montrions notre volontarisme. Je rappelle qu'entre la Ville et l'Agglomération, nous apportons 4 M€. Je crois que le Conseil Général va aussi apporter une somme équivalente, ainsi que la Région et d'autres communautés d'agglomération autour. Et sans l'aide des collectivités, je crois que le projet n'aurait pas vu le jour. Il faut le dire. Ce projet a été porté d'une façon magistrale par le CHU, les médecins du CHU, par l'Agence Régionale de Santé. C'est un très beau projet.

Patrick, veux-tu dire un mot là-dessus, puisque tu es le spécialiste et je suis le béotien ?

M. BONTEMPS.- Non, je crois que ce qui est remarquable est l'implication des professionnels de santé pour offrir à l'ensemble des Francs-Comtois l'égalité des chances et l'accès aux soins de qualité pour tous, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années. C'est totalement novateur et je crois que l'on s'appuie sur ce travail au plus haut niveau pour essayer de développer ce type d'approche dans d'autres régions. Je crois que c'est en ce sens et tu l'as dit. Si les collectivités, en premier lieu la Ville de Besançon, ne s'étaient pas mobilisées pour ce projet, je crois qu'il ne pourrait pas voir le jour aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'aurait pas eu lieu. Il a failli tomber 4 ou 5 fois. J'ai beaucoup d'échanges avec le Ministère. Je dois dire aussi qu'un député l'avait bien défendu. Il y a eu Paulette GUINCHARD, bien sûr, et aussi Françoise BRANGET. L'objectivité fait que je dois dire qu'elle s'était aussi investie sur ce dossier en ce qui la concerne. Donc, il a failli tomber, mais maintenant, c'est bâti, on en est au 2^e ou 3^e étage.

M. LIME.- On sent bien que c'est un projet porté avec tout ce que tu viens de dire et tout ce que vient de dire Patrick. Je note qu'à voir comme cela, dans les autres collectivités, il y a 3 absences pour lesquelles je voudrais avoir des explications, à savoir le Conseil Général du Territoire de Belfort (90) qui n'apparaît pas, le Conseil Général de la Haute-Saône (70) et le secteur de Pontarlier dans le cadre des subventions. Y a-t-il eu des contacts avec eux ? Ce serait bien, parce que c'est vraiment un projet transverse et je pense que tout le monde doit pouvoir s'y retrouver. Cela permettrait de faire mieux. Ce sont un peu les participations des collectivités fortement engagées.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai pris mon bâton de pèlerin, et je suis allé non pas jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle, mais je suis allé voir l'ensemble de mes collègues. Pontarlier et la petite Communauté de Communes de Larmont sont en train de réfléchir. Concernant le Conseil Général de la Haute-Saône, je dois dire les choses : ils ont dit « non », parce qu'ils ont une autre action sur la cancérologie. Ils n'ont donc pas accepté. Quant au Conseil Général du Territoire de Belfort, Belfort participe. Donc, j'ai été assez convaincant, mais pas totalement. En tout cas, je suis très heureux que cela se fasse, parce que c'est vraiment un « super » projet et nous pouvons être fiers, nous, les collectivités, d'avoir permis la réalisation de ce projet, mais aussi avec le Professeur BOSSET, le Professeur PIVOT, le Directeur de l'hôpital, l'Agence Régionale de Santé. C'est un projet collectif. De plus, l'État a apporté des crédits. Le ministre de la Santé actuel, ainsi que le précédent, soutiennent le projet.

Je ne vote pas, mais y a-t-il des oppositions ? Je ne pense pas, je n'imagine pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Normalement, ce projet devrait être terminé fin 2015, début 2016.

Rapport n°3.6 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence -
Aide au financement du projet de la Société ILSA

M. MARTIN.- Je rappelle que la très belle société ILSA est localisée à Marchaux. Elle a été créée en décembre 1980 et compte un effectif de 18 personnes. ILSA est une entreprise spécialisée en microtechniques pour le matériel de laboratoire dans les secteurs de biologie, de l'agroalimentaire, du vétérinaire et de l'environnement. Concernant le projet, il s'agit de mettre à disposition un distributeur de fragrance haut de gamme sur le marché du luxe à partir de l'idée de développer un système mécanique (de type mécanisme horloger) permettant, avec une complication supplémentaire, de diffuser du parfum. Nous devons ici attribuer une subvention de 25 000 € à la société ILSA dans le cadre du FRI.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.7 - Avenant n°1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours
à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire et
la création d'un espace chronométrique

M. MARTIN.- Lors du Conseil de Communauté du 20 décembre 2012, la CAGB a voté l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire. Il est proposé un avenant à la convention, afin de proroger le délai d'exécution et de prévoir le versement d'un acompte d'un montant de 62 505 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prends pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°3.8 - Micronora 2014 - Participation du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prends pas part au vote non plus.

M. MARTIN.- Le présent rapport porte sur la demande de subvention, à hauteur de 20 000 €, de l'association MICRONORA pour l'organisation, dans le cadre de l'édition 2014, d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies. Ce salon se déroulera du 23 au 26 septembre 2014 à Micropolis. Pour l'édition 2012, 593 exposants directs ont été répertoriés (auxquels il faut ajouter 300 firmes ou marques représentées) dont 34 % d'étrangers. Plus de 14 000 visiteurs professionnels ont été recensés sur les 25 000 m² de surface d'exposition, représentant 40 pays étrangers avec une participation significative de la Suisse, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de la Finlande, de l'Italie, de la Russie et de l'Inde.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté. Je vous rappelle que MICRONORA est le premier salon européen des microtechniques pour le nombre de visiteurs.

Rapport n°3.9 - MIPIM 2014 - Participation du Grand Besançon -
Convention de partenariat avec Dijon Développement

M. MARTIN.- Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au prochain Marché International des Professionnels de l'Immobilier qui se déroulera du 11 au 14 mars 2014 à Cannes. Comme en 2013, le Grand Besançon partagera un stand avec le Grand Dijon. Le coût prévisionnel de cette participation est estimé à 80 000 € pour le Grand Besançon, somme qui sera à verser au Grand Dijon via son agence de développement Dijon Développement qui prend en charge l'organisation opérationnelle de cet événement. Je rappelle qu'en 2013, il y a eu 25 rendez-vous avec des investisseurs et des promoteurs, préparés en amont du Salon. C'est un stand partagé avec le Grand Dijon et un événement commun de promotion le mercredi soir, 70 personnes (responsables), une collaboration Ville de Besançon et CAGB de 7 personnes pour tenir les rendez-vous, élus compris, et présenter l'offre du territoire. Il y a eu une cinquantaine de contacts flux. Il faut quand même retenir que suite à ce Salon, Jean-Louis FOUSSERET, notre Président, étant présent, a rencontré le groupe LAZARD dans le cadre de la reconversion du Conservatoire en hôtel ICADE.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est là que nous avons décidé la reconversion du Conservatoire en hôtel. On peut dire que lorsque l'on demande les résultats, par exemple, sur ce Salon, nous avons eu 4 contacts qui sont en train de se transformer en réalisation, ce qui n'est pas rien. J'imagine que tout le monde est d'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.10 - Convention entre la CAGB et l'Association du PLIE - Soutien financier 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, Messieurs BENETEAU de LAPRAIRIE, CAYUELA, CHANEY, FAIVRE, MOYSE et RUTKWOSKI ne prennent pas part au vote.

M. MARTIN.- Le présent rapport porte sur le soutien financier et matériel du Grand Besançon au fonctionnement de l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Il est proposé la signature de la convention annuelle 2014 précisant les objectifs – que vous avez en pages 153 et 154 – fixés à l'association pour la période et les financements apportés par le Grand Besançon. Ceux-ci sont conformes au PPIF. Ils s'établissent à hauteur de 165 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°3.11 - Aktya - Convention d'avance en compte courant d'associé - Autorisation de signature

M. MARTIN.- Gaby a parlé tout à l'heure d'Aktya. Je ne vais peut-être pas répéter ce qu'a dit Gaby, puisqu'il avait très bien détaillé.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame MÉNÉTRIER, Messieurs BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT, MARIOT, MARTIN ne prennent pas part au vote.

M. MARTIN.- Afin de permettre à la SEM Aktya de mettre en œuvre les opérations de développement / reconversion d'immobilier d'activités demandées par le Grand Besançon, il est proposé un apport en compte courant d'associé de 1,4 M€ à la SEM Aktya par la collectivité. Dans un souci de bonne gestion de ses ressources par le Grand Besançon, cet apport devra avoir lieu en 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, d'abstention ou d'opposition, c'est adopté.

Rapport n°3.12 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2012

M. MARTIN.- Il est proposé de se prononcer sur le rapport écrit de l'activité et de la gestion d'Aktya « L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon ». Ce rapport fait apparaître :

- un inventaire du patrimoine d'Aktya en 2012 de 60 120 m² et 229 places de parking ;
- un revenu locatif de 4,1 M€ en augmentation par rapport à 2010 (3,5 M€) ;
- une vacance financière estimée à 263 000 € (contre 324 000 € en 2011) ;
- des indicateurs financiers du bilan qui font apparaître une situation financière saine ;
- un résultat net au 31 décembre 2012 bénéficiaire à hauteur de 341 000 € et des indicateurs financiers (CAF et EBE) positifs et satisfaisants.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à prendre connaissance de ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels d'Aktya « L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon » pour l'exercice 2012. On ne vote pas.

Rapport n°3.13 - sedD - Rapport des administrateurs - Exercice 2012

M. MARTIN.- L'activité opérationnelle globale de la sedD se mesure à partir des dépenses d'investissement enregistrées dans l'exercice sur les opérations qu'elle conduit en concession, mandat, promotion et en prestation de service. En 2012, le chiffre d'opération s'élève à 55 M€ et se répartit ainsi entre les différentes activités :

- en concession : 17,6 M€ ;
- la construction de BIOPARC I en propre : 0,8 M€ ;
- de nombreuses constructions publiques en phase travaux : 34 M€ ;
- des assistances à maîtrise d'ouvrage : 2,6 M€.

Sur le plan financier, l'exercice financier 2012 enregistre un résultat net après impôt sur les sociétés et intéressement du personnel de 247 000 €.

Les indicateurs de gestion permettent de confirmer la performance économique de l'entreprise et ses capacités à générer des réserves et accroître ses fonds propres. Le résultat net est conforme au niveau minimum fixé lors du Plan à Moyen Terme par le Conseil d'Administration. Il se situe à un niveau satisfaisant avec un ratio résultat net / chiffre d'affaires de l'ordre de 5 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.14 - Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2012

M. MARTIN.- Ce rapport fait apparaître les informations issues du compte-rendu d'activité 2012 présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire de Territoire 25 du 28 juin 2013. L'activité de Territoire 25 est encore réduite, la société ayant été créée le 4 novembre 2011. En 2012, Territoire 25 a réalisé des études pour plusieurs opérations d'aménagement et apporté un soutien opérationnel et en termes de communication pour le projet de tramway de la CAGB. En 2012, le résultat net s'élève à 39 000 € pour un chiffre d'affaires de 196 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui est logique, puisque l'on démarre.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Pépinière d'activités maraîchères - Convention tripartite
entre le Grand Besançon, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture et l'Association Julienne Javel

M. LE PRÉSIDENT.- Corinne TISSER et Gabriel BAULIEU ne prennent pas part au vote.

M. LOPEZ.- La gestion de la pépinière d'activités maraîchères repose sur un partenariat étroit entre :

- le Grand Besançon qui anime, met à disposition les terrains et bâtiment, missionne les gestionnaires ;
- les Jardins de Cocagne qui fournissent le matériel de culture ;
- la Chambre Interdépartementale d'Agriculture qui accompagne les maraîchers pour leur installation en sortie de pépinière.

Ce rapport détaille la relation et le contrat entre ces 3 instances.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as tout dit en peu de mots. Bravo ! Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de Village » - Attribution de subventions aux communes de
Châtilion-le-Duc et Chauenne

M. HUOT.- Il y a 2 opérations répondant aux critères d'attribution de la subvention. La première opération concerne Châtilion-le-Duc, pour la réfection de l'ancienne poudrière, pour un montant de travaux de 15 112 €. Il y a une subvention de 2 644,50 €, le reste à la charge de la commune étant de 10 578 €. La deuxième opération concerne la Mairie de Chauenne. Il s'agit d'une réhabilitation importante pour un montant de travaux de 536 742 €. Il y a une subvention pour une partie études (9 105,5 €) et une pour les travaux (20 822,57 €), soit une subvention totale de 29 928,07 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Marie-Odile.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Merci, Monsieur le Président. Comme il s'agit de subventions attribuées à des communes, je me permets de revenir sur un rapport que nous avons voté au dernier Conseil Communautaire, à savoir une subvention de 3 000 € pour financer l'œuvre d'art par la commune de Chalezeule en hommage aux femmes oubliées. Ce rapport a été voté sans remarque particulière. Monsieur GONON a préféré donner son avis par voie de presse plutôt qu'en Conseil Communautaire. Voilà une bien curieuse manière de respecter notre Assemblée. Dans son intervention virtuelle, comme la qualifie la presse, il n'a pas eu la finesse politique de s'exprimer sur la cause des femmes. Il n'a sans doute rien à dire, ou plutôt vaut-il mieux qu'il se taise. Il a préféré prendre sa calculette, comme d'habitude, mais il n'a pas compris qu'il fallait désactiver la touche « démagogie ». Il en a donc déduit que cette œuvre coûtait trop cher.

J'ai participé au groupe de travail sur ce projet. Le but est effectivement de faire prendre conscience de la place qu'occupent les femmes dans nos sociétés et de la manière dont elle est occultée. Il ne s'agit pas de glorifier la femme, mais de porter une réflexion sur l'intolérance et le manque de reconnaissance dont elles font l'objet. Je confirme que notre groupe de travail a bien envisagé de créer une association pour que cette œuvre d'art devienne un lieu vivant au service d'une appropriation collective de la manière de donner toute leur place aux femmes dans notre société.

Enfin, pour conclure, je dirais qu'il n'y a pas d'âge pour être un humaniste et pour lutter contre les discriminations.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, je suis totalement d'accord avec toi. Madame POISSENOT.

Mme POISSENOT.- Merci, Monsieur le Président. Je reviens exactement sur le même sujet que Marie-Odile, puisque certains d'entre nous ont été choqués des déclarations que Monsieur GONON a faites à la presse après notre dernier Conseil Communautaire, visant Raymond REYLÉ, Maire de Chalezeule, qui est crédité parmi nous d'une estime unanime. Je vais donc m'adresser à Philippe GONON, si vous le permettez, Monsieur le Président.

Monsieur GONON, outre le fait que la mise en cause de l'âge du Maire de Chalezeule était particulièrement déplacée, votre propos au sujet des statuts en hommage aux femmes était, pour le moins, surprenant, venant d'un élu. Après avoir dénoncé cette proposition oralement hors séance, vous avez persévéré sur votre blog. Je vous cite, car c'est vous qui parlez : « *Petit moment irréaliste, surréaliste avant Noël. Sur le thème de l'utilisation des fonds publics en période de crise, la commune de Chalezeule demande une subvention pour l'aider à la réalisation d'une œuvre d'art d'une valeur de 50 000 €. L'œuvre est dédiée [c'est toujours vous qui le dites, je cite le rapport] en hommage aux femmes oubliées des guerres, de la société et des hommes* ». Et vous terminez par « *rien que ça* », fin de votre citation. Vous avez dit « *rien que ça* ». Qui c'est « *ça* » ? Eh bien, Monsieur GONON, votre « *ça* », ce sont notamment 700 000 veuves de guerre 14-18 ayant en charge 800 000 orphelins.

Le monument prévu se veut un hommage à ces femmes oubliées des guerres. À l'approche du centenaire, nous pensons bien sûr à la Première Guerre mondiale. Mais « *ça* », Monsieur GONON, c'est aussi Madame GRAPPIN, épouse et mère de fusillés, qui fut Conseillère Générale de Besançon Sud à la Libération, première femme du Doubs à entrer au Conseil Général. Nous n'avons, hélas, que l'embarras du choix pour citer des femmes de notre Département qui furent des héroïnes malgré elles, méritant que leur mémoire soit honorée. Je ne donnerai que deux exemples : Madame CHAUVET, née KAHN dans une famille juive : professeure agrégée au lycée Pasteur, elle s'est engagée dans le syndicalisme et dans la ligue des Droits de l'Homme. Après l'Exode en 1940, on la retrouve à Lons-le-Saunier où elle rejoint la Résistance. Arrêtée en février 1943, elle fut assassinée à Auschwitz. La sœur BAVEREZ est née à Besançon en 1899. Religieuse à Saint-Jacques, dès juin 1940, elle aide les soldats français et les Alliés blessés à s'évader. Très vite, elle anime un réseau de renseignement. Arrêtée en août 1943, elle est déportée au camp de Ravensbrück où se trouvait Geneviève De GAULLE. Elle mourut d'épuisement le jour de la Toussaint 1944. Voilà deux femmes, entre autres, dignes d'être honorées.

À propos d'initiatives de Raymond REYLÉ, Monsieur GONON, vous avez écrit : « *le Maire de Chalezeule sent bien que ces concitoyens risquent de s'offusquer de ce gaspillage* ». Vous avez dit « *gaspillage* ». Mais quel machisme ! Et quel mépris ! À vous entendre, en période de crise, il faudrait supprimer toutes les commandes aux artistes, alors que ce sont ces artistes, avec leurs talents, qui font perdurer notre mémoire artistique. Tous les sociologues s'entendent pour reconnaître que c'est en période de crise que nous devons rester en contact avec notre histoire et notre culture.

Puisqu'il est question d'artistes, de culture, je vais vous communiquer un extrait du livre de celui qui fut un grand artiste, l'abbé GARNERET, que vous connaissez certainement, Monsieur GONON. Dans son ouvrage, *Vie et mort du Paysan*, il a intitulé un chapitre « les femmes, premières victimes ». C'était un curé quand même, un prêtre. Ce prêtre insiste sur le lourd silence des femmes. Il écrit : « *Celles qui ont vécu la guerre n'en parlaient pas, s'efforçaient de l'oublier. La guerre vécue du côté des femmes a été la plus terrible* ». C'est un prêtre qui le dit. Il cite des mots de femmes. Julie SUGNY de Lantenne-Vertière, bien entendu, puisque c'était le pays de l'abbé GARNERET - qui est accessoirement l'une de mes petites arrières-petites-cousines -, dit : « *Je suis allée à la charrue. Il y a 18 jours que j'avais accouché d'Adèle, toute seule, bien sûr. J'ai labouré jusqu'à midi. Je ne tenais pas debout. Je suis rentrée, j'ai fait mon boulot. Je me suis occupée de ma p'tite. Je suis retournée à la charrue. J'étais bien fatiguée, mais les femmes, nous devons toutes assurer, sans savoir si nos hommes vont revenir* ».

Vous voyez, Monsieur GONON, c'est cet oubli que l'initiative heureuse et pertinente de notre collègue va enfin réparer. Vous n'avez pas voté contre la délibération au moment du vote, peut-être n'avez-vous pas osé. Mais, après coup, vous avez qualifié la décision du Conseil Communautaire de « *petits moments irréalistes et surréalistes* ». J'ai vérifié la définition du mot exact sur le dictionnaire. Le *Petit Robert* la définit ainsi : « *quelque chose d'étrange, d'extravagant, de bizarre* ». Ah bon ? Pour vous, Monsieur GONON, reconnaître que les femmes qui sont mortes pour leur pays est un acte étrange, surprenant, bizarre ? Quelle conception bizarre et quelle vision étrange de notre Histoire commune vous avez, Monsieur l'Élu.

Pour terminer, je vais vous faire un cadeau. C'est Noël, Monsieur GONON. Je vais vous remettre en main propre ces pages écrites par Jean GARNERET. Je suis certaine qu'en les lisant, vous reviendrez sur cette mise en cause que je qualifierai d'indigne envers Raymond REYLÉ et à travers lui, envers ces femmes qui ont tant souffert et tellement donné à la France, et je vous l'apporte.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Danièle POISSENOT. Je n'ai rien à ajouter à cela.

Madame BOTTERON (donc Madame POIGNAND), Messieurs GUILLAUME, GALLET, VOUGNON, ROSET ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Ceci dit, je n'ai rien à ajouter ni à retirer à ce que viennent de dire nos 2 collègues.

Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies renouvelables » - Attribution de subventions aux communes de Chaucenne, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux et Montfaucon

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs GONON, LINDECKER, HUOT, POURCELOT, BECOULET, Mesdames VIONNET, Messieurs CARTERON et CONTOZ ou leurs suppléants ou suppléantes ne prendront pas part au vote pour ce rapport.

M. LOPEZ.- Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux communes de Chaucenne, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux et Montfaucon au titre du fonds « Isolation et énergies renouvelables », à savoir :

- 24 842 € à la commune de Chaucenne ;
- 1 538 € à la commune de Marchaux ;
- 1 964 € à la commune du Gratteris ;
- 12 992 € à la commune de Montfaucon ;
- 30 269 € à la commune de Mamirolle.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Animation du réseau des écoles de musique 2013-2014 -
Projet percussions, clarinette, communication de rentrée

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote : Mesdames JOLY, MICHEL, ROPERS, TISSIER, Messieurs BONNET, DAHOUI, GENDRAUD, GOVIGNAUX et MONNEUR.

M. PRALON.- Pour cette année scolaire 2013-2014, en lien avec la structuration de l'enseignement musical et le projet d'établissement du Conservatoire, des rencontres entre enseignants par famille d'instruments sont organisées, visant à préciser des projets communs. Parmi eux figurent en partenariat avec la Scène Nationale, la venue d'une exposition de lutherie urbaine et la rencontre avec des artistes programmés par la Scène. De plus, on vous explique qu'il est proposé en vue de la rentrée scolaire 2014-2015 de coordonner une action de promotion collective des écoles de musique soutenues par le Grand Besançon, afin d'éviter que les familles se portent plus facilement sur leurs demandes sur le Conservatoire qui commence à être bien occupé.

Le but de ce rapport est de vous proposer de voter une subvention de 2 250 € à la Scène Nationale pour l'organisation de ces rapprochements. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Avenant n°1 à la convention 2013 et convention cadre 2013-2016 entre la MJC Palente et la CAGB

M. PRALON.- Depuis le 14 février 2013, la MJC Palente répond désormais aux critères d'une école de musique structurante. On vous demande de ce fait, de passer un avenant n°1 à la convention puisque maintenant, remplissant ces critères, elle a droit à une subvention plus élevée, qui s'élève à 35 540 €. On vous demande donc de vous prononcer sur cet avenant. De plus, comme c'est maintenant une école structurante, une convention d'objectifs court sur 3 ans, donc de 2013 à 2016, entre le Grand Besançon et la MJC Palente.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Mesdames MICHEL, RONZI, Messieurs FOUSSERET, GHEZALI, MONNEUR ne prennent pas part au vote. S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

Rapport n°5.3 - Port d'agglomération - Vote des tarifs à compter de 2014 et création d'un tarif spécial professionnel
--

M. LE PRÉSIDENT.- Je voulais vous dire qu'il n'y a plus que 7 élus pour le quorum. Si 7 d'entre vous s'en vont, j'arrêterai la séance et nous serons obligés de revenir. Chacun est prévenu. Je ne délibérerai pas sans le quorum, c'est bien évident.

M. PRALON.- Les tarifs avaient fortement augmenté en 2012 par rapport à la TVA. Il est proposé de ne pas modifier ces tarifs, parce que de nombreux désagréments ont été rencontrés à la fois par la Cité des Arts, par le tram et par quelques agissements nocturnes qui n'ont pas favorisé l'augmentation du nombre de plaisanciers. Par contre, nous proposons un tarif différent pour l'implantation de loueurs de bateaux sur le territoire, qui permettrait d'accroître la notoriété du Grand Besançon, et qui apporterait également des retombées économiques. Un tarif réduit sera donc applicable à ces professionnels pour des engagements, mais à condition que cela soit au trimestre, au semestre ou à l'année. Nous vous demandons donc de vous prononcer sur ces nouveaux taux.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.4 - Mise en réseau des sites UNESCO franc-comtois et suisses -
Demande de subvention à l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg IV-A 2007-2013

M. PRALON.- C'est une demande que le Grand Besançon compte faire à l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg IV-A 2007-2013. Vous savez que depuis 2012, le Grand Besançon s'est impliqué dans l'animation du réseau des sites UNESCO Franche-Comté avec la Suisse en déclinaison des politiques ou démarches engagées en matière de tourisme et de coopération. Un renfort (via l'accueil d'une stagiaire) a permis de faire avancer sensiblement ce partenariat et les projets durant l'année 2013. Il a permis de faire la démonstration que sans animation continue et incessante, les actions du réseau auront du mal à sortir.

Fort de ce constat, le Grand Besançon et la Ville de La Chaux-de-Fonds proposent de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du programme Interreg IV A 2007-2013 portant principalement sur l'animation du réseau des sites UNESCO pendant 18 mois. L'objectif est de poursuivre et de développer les actions de promotion touristique de ces sites UNESCO et de se positionner sur la programmation 2014-2020 des fonds européens. Le montant de la subvention souhaitée s'élève à 92 000 €.

Nous vous demandons d'approuver le projet de cette mise en œuvre du réseau des sites UNESCO francs-comtois et suisses et d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter la subvention FEDER auprès de l'Union Européenne.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.5 - Attribution d'une subvention au Centre Croppet

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BENETEAU de LAPRAIRIE ne prend pas part au vote.

M. PRALON.- Vous devez tous connaître le Centre Croppet. Cette association du centre omnisport Pierre Croppet nous sollicite pour l'aider à financer un projet qui porte sur la création d'un nouveau bassin de natation par rapport à l'existant pas du tout conforme aux normes d'accessibilité. Cela permettra au public en position de handicap de l'utiliser de façon plus aisée. L'ancien bassin sera réaménagé en vestiaires, douches et toilettes adaptés.

Bien que cela ne rentre pas dans le cadre des politiques et actions conduites par le Grand Besançon, il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande, compte tenu de la spécificité de ce centre, et d'accorder une subvention d'un montant de 125 000 € sur les exercices budgétaires 2014 à hauteur de 62 500 € et 2015, toujours à hauteur de 62 500 €. Voilà ce qu'il vous est proposé. Il vous est également demandé d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements du parc privé (subventions > 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Il s'agit de 2 dossiers pour 6 logements pour un total de subvention de 49 376 €, et un montant de travaux de 881 000 €, performances atteintes : BBC-Rénovation.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.2 - Production de logements locatifs publics
dans le cadre de la programmation de droit commun en 2013

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote : Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, POISSENOT, Messieurs ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE, STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- Le tableau page 249 résume l'ensemble du programme 2013, qui s'élève à 180 logements, dont 121 PLUS et 59 PLAI. Nous accordons ce soir 184 000 € de subventions sur les crédits d'État pour 127 logements.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.3 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics
(programmation 2013)

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote : Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, POISSENOT, Messieurs ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE, STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- Le tableau de la page 254 résume l'ensemble des opérations : 370 logements pour un montant de subventions de 699 991,73 € du Grand Besançon. Le montant des travaux s'élève à 14 196 037 €. Toutes ces opérations sont réalisées par Habitat 25. Le tableau nous donne également l'étiquette énergétique avant et après les travaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.4 - Subvention complémentaire à Habitat 25
pour l'opération de construction de 38 logements locatifs publics à Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN et POISSENOT ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Il s'agit d'une demande pour permettre à Habitat 25 de bénéficier des subventions ANRU. Nous vous proposons d'octroyer une subvention complémentaire de 13 041 € pour la construction de 38 logements.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.5 - Modification des conditions de financement de la construction de logements locatifs publics

M. STEPOURJINE.- Ce rapport se trouve en page 257. Cette modification concerne les années 2014 et 2015. On vous propose d'augmenter les subventions en PLUS, de les passer de 5 000 € à 6 000 €, en PLAI de 7 500 € à 8 000 € et une bonification de 1 000 € par logement pour toute construction hors Besançon, ainsi que pour l'habitat spécifique, une subvention de 10 000 € par logement pendant 5 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.6 - Animation de la politique de l'habitat privé dans le Grand Besançon

M. STEPOURJINE.- L'OPAH est terminée depuis avril 2013. Nous avons maintenu le dispositif pendant un an. Nous vous proposons de lancer un Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter Mieux » pour une période de 3 ans. Les actions prioritaires de ce PIG sont celles du PLH et du PCET et concernent les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs. Nous vous invitons à autoriser le Président à lancer l'appel d'offres pour le suivi de l'animation du PIG et à signer le marché.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Merci, Robert, pour ta brièveté et ta précision.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Collecte du verre en Régie

M. TAILLARD.- Vous avez vu que le contrat de collecte du verre avec un prestataire extérieur prend fin à la fin juin 2014. Nous vous proposons de passer à une collecte en Régie, ce qui permettra d'économiser 100 000 € en 2014, puis 140 000 € en année pleine, en exploitant toutes les ressources des personnels libérés pour la collecte du verre.

M. LE PRÉSIDENT.- Si tu nous fais gagner de l'argent, c'est très bien. J'imagine que l'on est d'accord. Je ne vois pas d'opposition.

Rapport n°9.2 - Dialogue compétitif pour l'acquisition de matériels embarqués et de systèmes d'information pour la collecte des déchets

M. TAILLARD.- Dans la mise en place de la Redevance Incitative, on a fait appel à un prestataire pour équiper les camions, maintenir les camions et assurer le transfert des données collectées sur les camions vers un point fixe de rattachement. Il est clair que fin 2015, nous arriverons à la fin du contrat avec ce prestataire qui est, entre autres, Plastic Omnium.

Nous vous demandons ce soir l'autorisation d'engager une procédure de dialogue compétitif – c'est très long – pour prévoir la suite de cette opération, sachant que beaucoup de savoirs ont été acquis par les personnels de la DGD, et que très probablement, dans le futur marché, une partie des attributions qui étaient confiées à un prestataire pourra être réalisée en Régie. Donc, le but est de, dès maintenant, lancer une procédure de dialogue compétitif qui permettra début 2015 de disposer de la meilleure solution et la moins chère.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser sur les décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil ? Je n'en vois pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser sur les décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation. Je n'en vois pas.

La séance est terminée. Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Joyeux Noël, *Merry Christmas* et *Happy New Year*.

La séance est levée.